Projet alimentaire territorial
Pays et Parc des Vosges du Nord
Diagnostic agricole et alimentaire

Client : SYCOPARC – Syndicat de coopération pour le parc

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE



Chambre d'agriculture de région Alsace

■ Siège et Site du Bas-Rhin
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex
■ téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

■ Site du Haut-Rhin
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01

■ mail : direction@alsace.chambagri.fr ■ Site internet : www.alsace.chambagri.fr
■ Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Intitulé prestation : ACCOMPAGNEMENT TRANSFORMATION – VENTE EN CIRCUITS COURTS			
Nom du client : SYCOPARC			***N° Identifiant :*** E000031289
Adresse : **Maison du Parc**	***CP :*** **67290**	***Commune :***	**LA PETITE PIERRE**
Tél : **03 88 01 49 59**	***Portable :***	***Mail :***	**contact@parc-vosges-nord.fr**
Date du diagnostic : **26/10/2018**		***Date de l'entretien :***	
Lieu de l'entretien : ~~***Bureau***~~ ***/ Réunion*** ~~***/ Visite / Téléphone***~~			
Rédigé par : **Aude FORGET**		***par :*** ~~***Fax /***~~ ***Courrier*** ~~***/ Mail / Main propre***~~	
Personnes présentes lors de l'entretien :	**-** **Cécile BAYEUR**	**-**	
	-	**-**	

CONSEILLER REFERENT A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Nom : Aude FORGET

Structure : Equipe Circuits courts – Gestion du Territoire

Tél : 03 88 19 55 95 **Fax : 03 88 99 38 44** **Mail : aude.forget@alsace.chambagri.fr**

SOMMAIRE

I.CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE **3**

1.Le territoire de projet 3
2.Les objectifs du diagnostic 4
3.La méthodologie 4

II.UN TERRITOIRE VASTE ET VARIE **5**

1.Une géographie différenciée, de l'Ouest à l'Est 5
2.Une population également différenciée, de l'Ouest à l'Est 6

III.UNE AGRICULTURE DIVERSIFIEE **10**

1.La population agricole 10
2.Les productions végétales 13
3.Les productions animales 16
4.L'agriculture biologique 20
5.Les mesures agro-environnementales et climatiques 22
6.Les productions « hors circuits » 22

IV.LES FILIERES ET CIRCUITS DE DISTRIBUTION **23**

1.Les circuits courts 23
2.Les filières longues 25

V.LA CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET L'AUTONOMIE POTENTIELLE DU TERRITOIRE **29**

1.Les dépenses alimentaires 29
2.Zoom sur la restauration collective 30
3.Comparaison entre la production et la consommation du territoire 31

VI.LES ENJEUX ET PISTES D'ACTION IDENTIFIES **34**

1.Les enjeux identifiés 34
2.Les pistes d'action proposées 35

VII.LISTE DES FIGURES ET ANNEXES **37**

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

1. LE TERRITOIRE DE PROJET

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) a initié fin 2017 une réflexion sur la mise en place d'un projet alimentaire territorial (PAT) sur une zone élargie, incluant les trois Pays dont les communes font partie de la zone Parc.

La zone d'étude est donc composée des Pays de Bitche-Sarreguemines, d'Alsace du Nord et de Saverne, Plaine et Plateau. Une commune du Parc reste néanmoins exclue, c'est celle de Phalsbourg, en Moselle. Autrement, ce sont bien les 110 communes du Parc qui sont concernées par ce projet, ainsi que les 234 autres communes des trois Pays, avec donc un territoire de 344 communes. Ce territoire est d'une superficie d'environ 3 347 km².
Le territoire est composé de 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- Pays de Bitche-Sarreguemines, en Moselle : Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences et le Pays de Bitche
- Pays d'Alsace du Nord, dans le Bas-Rhin : Pays Rhénan, de Niederbronn-les-Bains, de Wissembourg, la Plaine du Rhin, l'Outre-Forêt, Sauer-Pechelbronn, la Basse-Zorn et la communauté d'agglomération de Haguenau.
- Le Pays de Saverne, Plaine et Plateau, dans le Bas-Rhin : Alsace Bossue, de Hanau-la Petite-Pierre et du Pays de Saverne.

La carte représentative du périmètre de la zone PAT ainsi que de l'emplacement des EPCI se trouve ci-dessous.



Carte n°1 : Zone PAT

2. LES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

Pour la première étape du PAT, le Parc des Vosges du Nord a souhaité réaliser un diagnostic agricole et alimentaire afin d'avoir un état des lieux de l'agriculture sur le territoire. Elle a confié ce diagnostic à la Chambre d'Agriculture d'Alsace qui a travaillé avec la Chambre d'agriculture de Moselle.

Les objectifs de ce diagnostic sont de :

- Réaliser un état des lieux de l'agriculture et de l'offre en produits agricoles du territoire
- Etablir des schémas d'organisation des filières
- Analyser la demande en porduits alimentaires
- Evaluer la demande potentielle pour la restauration collective publique
- Analyser l'adéquation entre la production et la consommation du territoire
- Identifier les enjeux pour le territoire
- Proposer des pistes d'action pour répondre aux besoins alimentaires du territoire

3. LA METHODOLOGIE

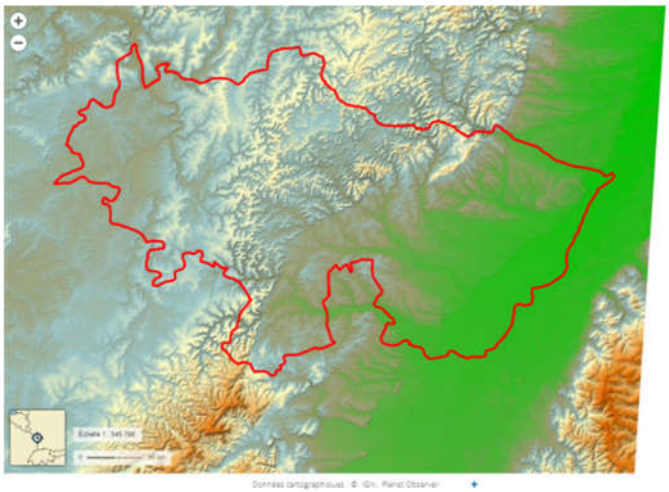
Ce diagnostic a été réalisé à partir de données bibliographiques et statistiques récoltées auprès des services de l'Etat, de la Chambre d'agriculture, de l'Agence bio, de l'INSEE etc. Afin d'obtenir des données qualitatives sur les différentes filières, plus de trente entretiens ont été réalisés auprès des différents acteurs : agriculteurs, transformateurs, artisans, abattoirs, organisations professionnelles, distributeurs …

Les résultats de cette étude sont présentés à l'échelle des EPCI ou des Pays. Des fiches par EPCI et par Pays avec une synthèse des résultats ont également été réalisées afin que les territoires puissent d'approprier les résultats de ce diagnostic.

II. UN TERRITOIRE VASTE ET VARIE

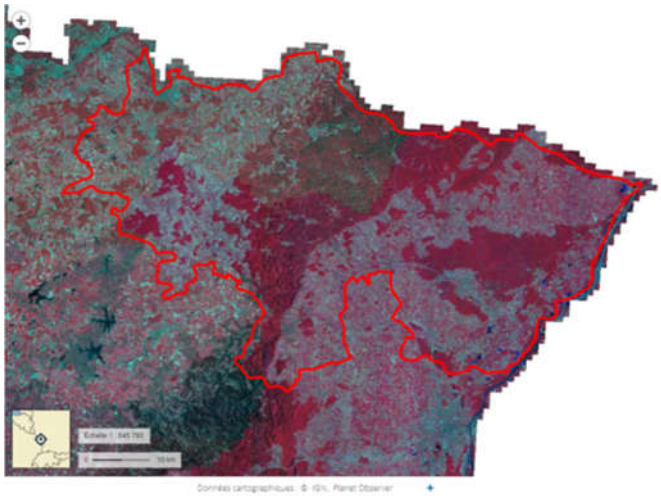
1. UNE GEOGRAPHIE DIFFERENCIEE, DE L'OUEST A L'EST

Le territoire d'étude est très hétérogène d'un point de vue géographique. La zone PAT s'étend des bords du Rhin vers la **Plaine d'Alsace** qui sont des zones vastes très peu nivelées. Les reliefs se durcissent peu à peu vers l'Ouest, devenant colinéaires pour aboutir au **Massif des Vosges** puis au **Plateau lorrain**.



Carte n° 2 : Carte du relief

Avec la carte ci-dessous et l'indice NDVI (Normalized Difference Vegetation Index) présente la densité de la végétation : plus la surface est rouge, plus la végétation est importante et dense. Ainsi, deux zones avec une forte végétation sont identifiées : la limite entre les Vosges et la plaine d'Alsace est fortement visible (de la frontière allemande jusqu'au Sud de la zone PAT) et la forêt de Haguenau, au centre Est du périmètre PAT.



Carte n°3 : Carte de la végétation

Les EPCI sont très hétérogènes entre eux, parfois pour leur relief (comme la communauté de communes de Hanau-La Petite-Pierre, à la fois dans les Vosges mais aussi sur la Plaine), parfois pour leurs caractéristiques physiques. Par exemple, le plus vaste territoire est celui du Pays de Bitche, avec plus de 600km², tandis que le plus petit, la Basse-Zorn, ne fait que 80 km².

Ces disparités géographiques influencent les activités dont l'agriculture et la densité de la population sur ce territoire.

2. UNE POPULATION EGALEMENT DIFFERENCIEE, DE L'OUEST A L'EST

Fichier référence : *4. Fiches de la population par EPCI*

a. Une population inégalement répartie

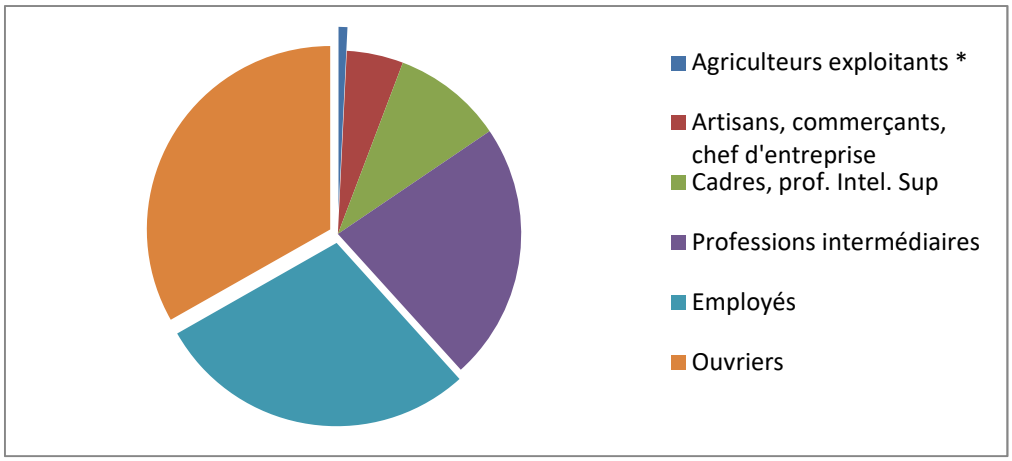
D'après l'INSEE, la zone PAT compte **429 236 habitants** en 2014, avec une croissance de 1,6 % par rapport à 2009. Sa population représente un peu moins de 8% de la région Grand Est pour moins de 6% du territoire de la région Grand Est.
Le nombre de personnes par ménage de la zone PAT s'élève en moyenne à 2,36 personnes en 2014, ce qui est légèrement plus élevé que dans le Grand Est.
La tranche d'âge la plus représentée est les 45-59 ans, selon l'INSEE, qui est dans chaque EPCI la tranche d'âge contenant le plus d'individus.
Du fait du caractère rural important de la zone, le nombre de maisons est bien supérieur au nombre d'appartements (142 680 pour 55 330), et ces dernières peuvent inclure un jardin ou un verger sur la propriété.

b. Les catégories socioprofessionnelles

Les catégories socio-professionnelles dans la population active entre 25 et 64 ans se répartissent comme suit :

- Ouvriers : 33 % (contre 27 % dans le Grand Est)
- Employés : 28 %
- Professions intermédiaires : 22 %
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 10 %
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : 5 %
- Agriculteurs exploitants : 0,75%.

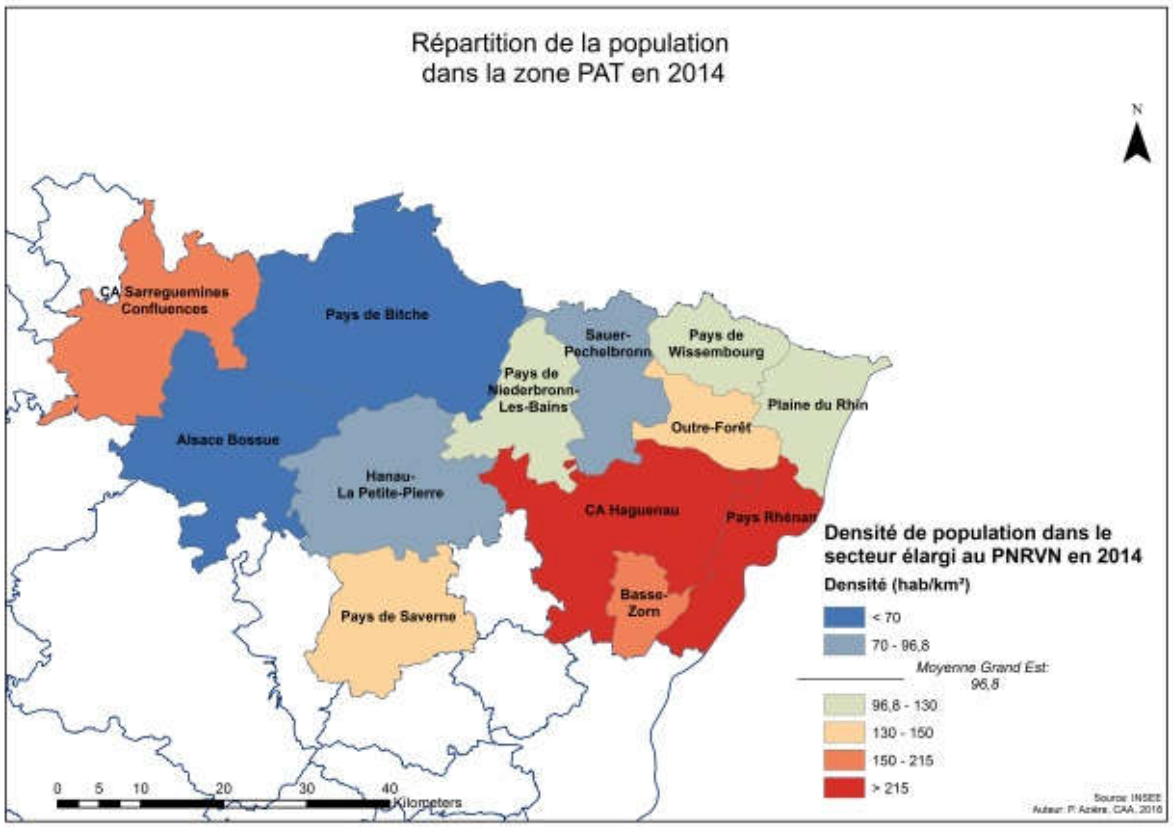
Les cadres sont beaucoup représentés dans les EPCI les plus urbains, avec presque 13% dans l'EPCI du Pays de Saverne, 12,5% en Basse-Zorn et 11,2% dans le Pays Rhénan. Ce chiffre décroit plus la distance est élevée entre les centres urbains et l'EPCI concerné (exemple avec le Pays de Niederbronn-les-Bains où il n'y a que 8,2% de cadres, mais 36,7% d'ouvriers).



Graphique n°1 : Catégories socio-professionnelles

c. La densité de population

La répartition de la population est influencée par le relief. En effet, l'Est de la zone PAT est beaucoup plus densément peuplé que l'Ouest, dans le massif Vosgien et le Plateau lorrain.
Sur la Zone PAT, la densité moyenne est de **128 habitants par kilomètre carré** contre 97 dans le Grand Est.
La répartition de la population en fonction de la superficie de l'EPCI montre que les deux EPCI les plus densément peuplés sont la communauté d'agglomération de Haguenau et le Pays Rhénan qui comptent entre 216 et 240 habitants au kilomètre carré (cf carte). L'EPCI de Sarreguemines Confluences est également dense, tout comme la Basse-Zorn où le nombre d'habitants au km² varie entre 150 et 215 habitants. Un critère de proximité avec Strasbourg et l'Eurométropole, un bassin d'emploi et d'attractivité d'ampleur, influence certainement ces foyers de population, ou, pour le Nord-Ouest de la zone PAT, de Sarreguemines et de Sarrebruck.



Carte n°4 : Densité de population

Au contraire, les zones les moins denses se trouvent dans les reliefs, et donc dans le Parc : le Pays de Bitche, ayant plus de la moitié de ses communes dans les limites du Parc, et l'Alsace Bossue sont les EPCI les moins denses, puisque la moyenne d'habitants au km² se trouve entre 55 et 70 habitants.
La communauté d'agglomération de Haguenau est le plus gros foyer de population présent sur le territoire avec 95 739 habitants.

d. Evolution de la population

La population de la zone PAT a progressé de **1,6 %** entre 2009 et 2014.
Sur les trois Pays , l'évolution de la population varie entre 2009 et 2014 :

- Le Pays d'Alsace du Nord qui a vu sa population augmenter de 3,1 %,

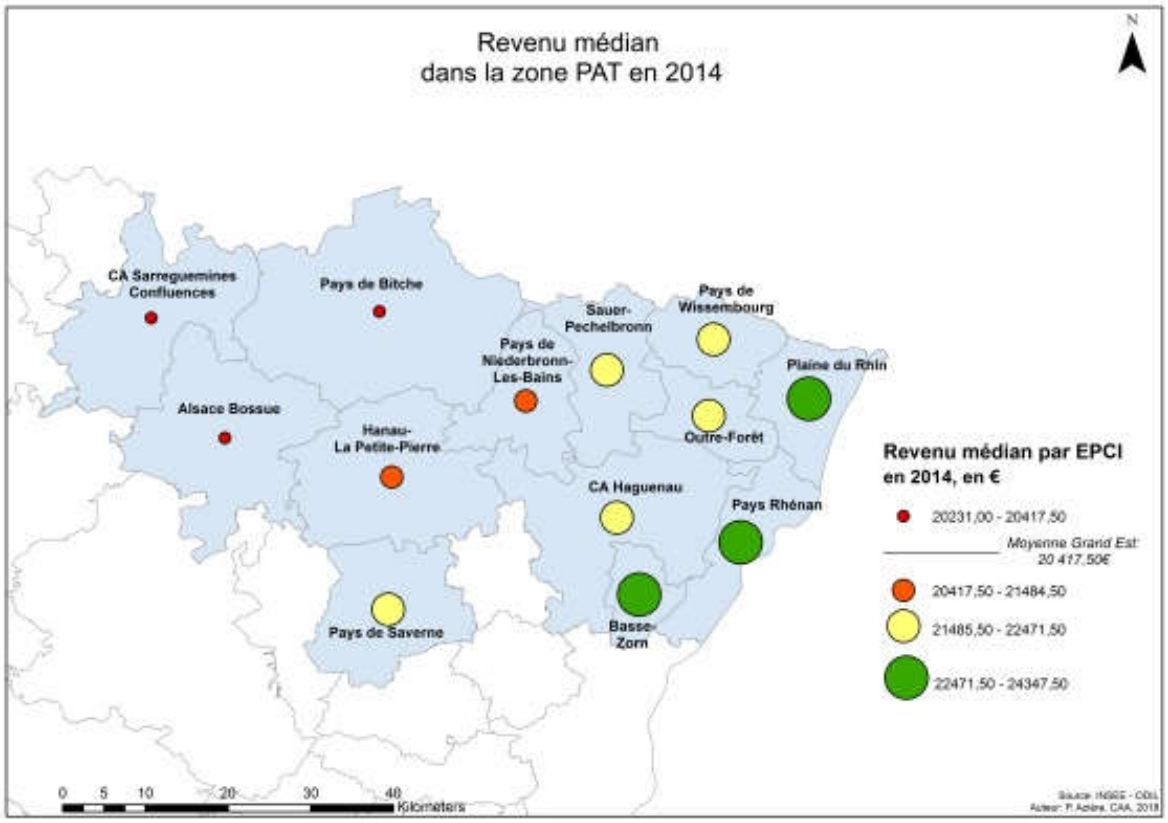
- Le Pays de Saverne, Plaine et Plateau a vu sa population augmenter de 0,8 %.
- Le Pays de Bitche-Sarreguemines a vu sa population diminuer de 1,2 %

Sur les treize EPCI, toujours entre 2009 et 2014, l'évolution de la population est également différenciée :

- 6 EPCI ont vu diminuer leur population : Pays de Bitche (-2 %), Pays de Wissembourg (-1,7 %) Alsace Bossue (-1,2 %), Pays de Niederbronn-les-Bains (-0,9 %), Sarreguemines Confluences (-0,7 %) et Sauer-Pechelbronn (-0,3 %)
- 7 EPCI ont vu leur population augmenter : Haguenau (7 %), Pays rhénan (3,6 %), Pays de Saverne (2,4 %), Outre Forêt (1,4 %), Basse-Zorn (1,3 %), Hanau-La Petite-Pierre (0,7 %) et Plaine du Rhin (0,01 %)

e. Revenus médians

Dans cette zone PAT, la moyenne du revenu disponible par unité de consommation en 2014, était de **21 958 €** environ, et donc plus élevée que la moyenne du Grand Est se situant à 20 417 € environ.



Carte n°5 : Revenus médians

Sur la carte ci-dessus, seulement 3 EPCI ont un revenu médian inférieur à la moyenne régionale : il s'agit de la partie mosellane de la zone PAT, ainsi que l'Alsace Bossue. En se rapprochant du Rhin et de la frontière allemande Est, le revenu médian augmente. La proximité avec la frontière allemande, et une ville attractive telle que Strasbourg, doivent certainement favoriser l'augmentation des revenus. Dans les Vosges du Nord ou la zone du Parc Naturel Régional, les revenus sont beaucoup plus faibles, notamment avec l'Alsace Bossue qui a la médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2014 la plus faible avec 20 232 € (INSEE). Au contraire, c'est dans la Plaine du Rhin que le revenu médian disponible est le plus élevé, avec 24 347 €, où le questionnement des emplois

frontaliers peut se poser avec une part importante de 40 % d'ouvriers dans la population active, mais aussi avec la proximité de l'Eurométropole de Strasbourg.

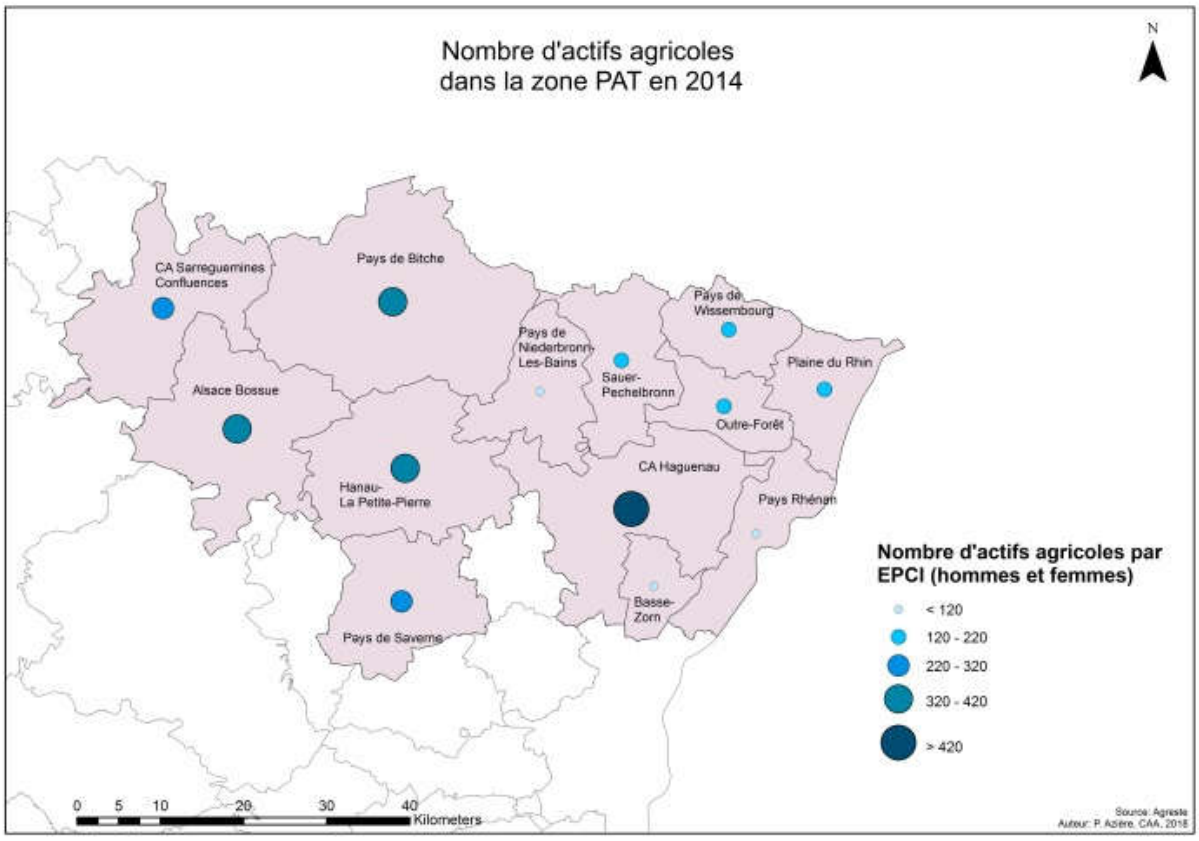
III. UNE AGRICULTURE DIVERSIFIEE

1. LA POPULATION AGRICOLE

Fichiers références : *3. Fiches du recensement agricole par EPCI et 4. Fiches de la population par EPCI*

a. Les actifs agricoles

En 2014 selon l'INSEE, les agriculteurs exploitants ne représentaient que **0,75 %** de la population active, en prenant en compte seulement les indépendants : chefs d'exploitation, associés d'exploitation, aide familiale non salariée. Cela représente seulement **1 605** personnes.
Cependant, 1,93% des emplois de la zone PAT sont des salariés, exploitants ou coexploitants, les actifs familiaux et totalisent donc 3 121 actifs agricoles.
Majoritairement et selon l'INSEE en 2014, les 1 605 agriculteurs exploitants de la zone PAT en 2014 ont entre 25 et 54 ans (69 % des agriculteurs exploitants), mais plus d'un quart, soit 456 (29 %) ont 55 ans ou plus, ce qui est une part importante.
En outre, selon l'INSEE, entre 2009 et 2014, le nombre d'agriculteurs exploitants a diminué de 5%, les nouvelles installations étant peu nombreuses.



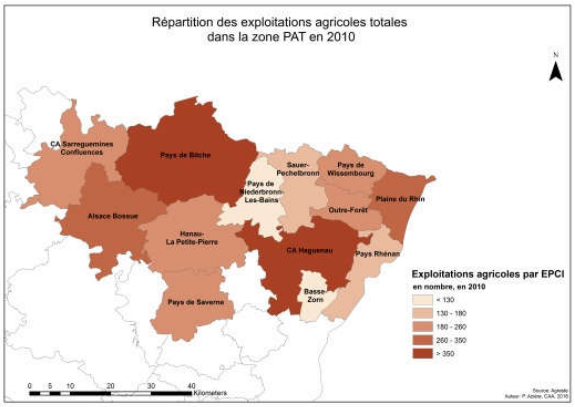
Carte n°6 : Actifs agricoles

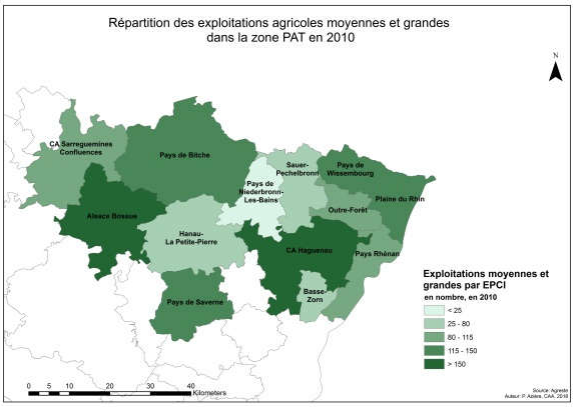
La présence la plus importante d'actifs agricoles sur le secteur se trouve à Haguenau, mais il ne faut cependant pas négliger la forte présence d'actifs agricoles dans les Vosges. Effectivement, ce secteur rural, constitué de 3 EPCI principaux, accueille entre 325 et 432 actifs agricoles chacun. La communauté de communes de l'Alsace Bossue est le territoire où il y a le plus d'agriculteurs

exploitants en 2014, d'après l'INSEE, qui représentent un peu plus de 1,6 % de la population active de 15 à 64 ans. A l'inverse, le Pays de Niederbonn-les-Bains est le territoire où les agriculteurs exploitants sont les moins nombreux avec seulement 0,35 % de la population. Cela peut s'expliquer par relief très hétérogène et irrégulier (de la Plaine d'Alsace au massif Vosgien), mais aussi par l'occupation du sol puisque la forêt domine.

b. Les exploitations agricoles

Le nombre d'exploitations agricoles est de **3 078** d'après le recensement agricole de 2010.
La carte ci-dessous présente le nombre d'exploitations exploitations agricoles totales dans la zone par EPCI. Le Pays de Bitche et la communauté d'agglomération de Haguenau sont les EPCI où le nombre d'exploitations agricoles est le plus élevé.
Le nombre d'exploitations moyennes ou grandes est de **1 412**. Les petites exploitations sont des exploitations avec une production brute standard inférieure à 25 000 € par an. Les moyennes exploitations ont une production brute standard entre 25 000 € et 100 000 €, tandis que les grandes exploitations ont une production brute standard supérieure à 100 000 €. Les moyennes et grandes exploitations peuvent être considérées comme des exploitations où l'activité agricole est majoritaire ou des exploitations professionnelles.
Pour cette raison, une deuxième carte a été réalisée avec les exploitations moyennes et grandes.





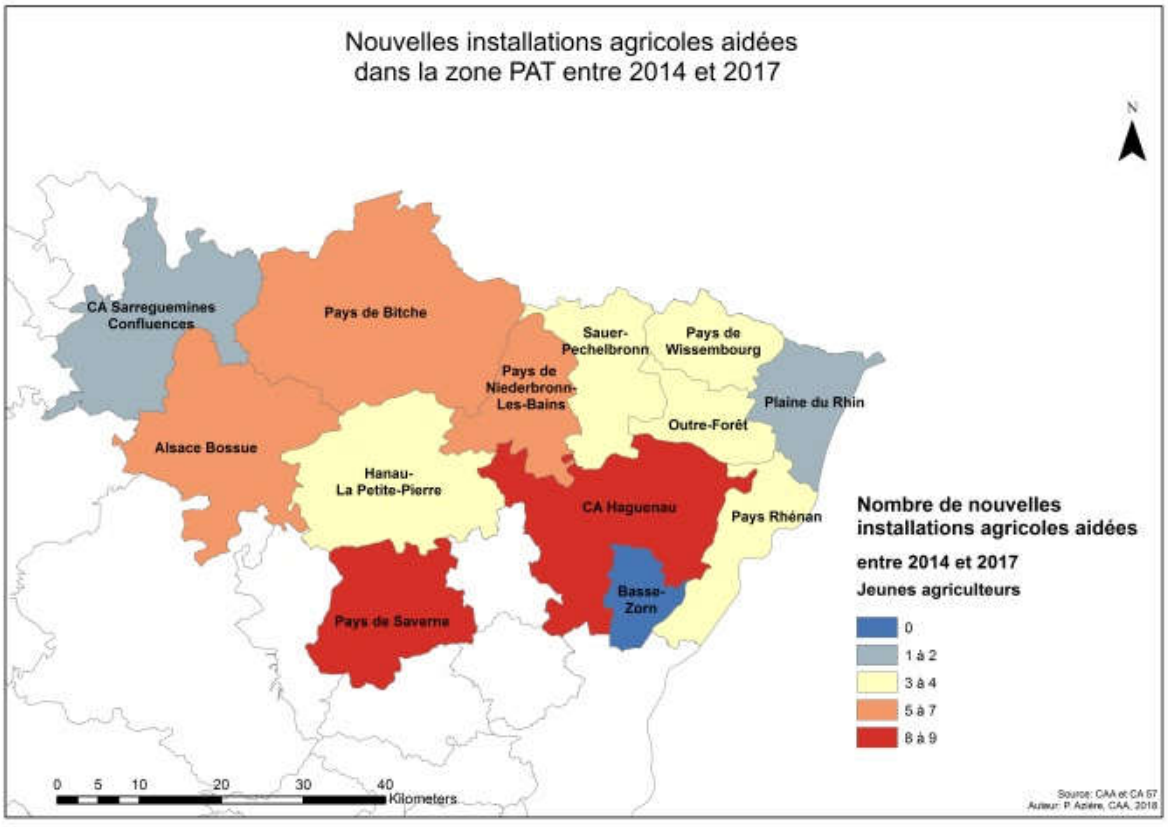
Cartes n°7 et 8 : Exploitations agricoles totales et moyennes et grandes

D'ailleurs, même si les cartes se ressemblent fortement, le résultat est différent. Par exemple, le Pays de Bitche, qui est l'un des EPCI qui contient le plus grand nombre d'exploitations agricoles totales, ne fait pas partie de la classe la plus élevée concernant le nombre d'exploitations moyennes et grandes. C'est l'inverse pour l'Alsace Bossue, qui contient entre 327 exploitations au total, mais 163 moyennes et grandes exploitations, ce qui signifie que l'agriculture occupe une place plus importante en Alsace Bossue que dans le Pays de Bitche.
L'EPCI qui possède le moins d'exploitations agricoles dans les deux cas, est le Pays de Niederbronn-les-Bains, ce qui rejoint les critères sociaux de la population agricole, puisque seulement 0,35 % de la population fait partie de la catégorie « agriculteurs exploitants », en 2014.
En 2010, la taille moyenne d'une exploitation (toutes exploitations confondues) était de **42 hectares**, alors qu'en 2001, elle n'était que de 31 ha. Parallèlement, le nombre d'exploitations totales a diminué de 25 % entre 2000 et 2010, et le nombre d'exploitations grandes et moyennes a augmenté de presque 7%. La diminution du nombre d'exploitations et l'augmentation de la surface moyenne peut s'expliquer en partie par une augmentation des structures sociétaires qui regroupent plusieurs chefs d'exploitation.

c. *Les installations de jeunes agriculteurs*

Sur la zone PAT, **59 installations aidées** de 2014 à 2017 ont été recensées par les chambres d'agriculture, ce qui paraît peu sur un périmètre aussi vaste et en 4 ans.
A titre de comparaison, d'après le Mémento de l'emploi agricole dans le Grand Est de 2016, le taux de renouvellement en Moselle et dans le Bas-Rhin est de 2,9 %. Ce taux de renouvellement intègre les installations aidées et non aidées. Les installations non aidées sont majoritaires.
Sur la zone PAT, le taux de renouvellement moyen est de 0,9 % pour les installations aidées en moyenne entre 2014 et 2017.

Sur ces quatre années, le nombre d'installations aidées a été croissant. En effet, en 2014, ce sont 9 nouveaux producteurs qui se sont installés, puis 14 en 2015, pour augmenter en 2016 avec 16 jeunes agriculteurs, et enfin en 2017, atteindre le nombre de 20 nouvelles installations.
Outre ce chiffre peu élevé, il est important de noter que les jeunes agriculteurs qui s'installent choisissent des secteurs stratégiques, où la population se fait nombreuse. En effet, les EPCI qui voient s'installer le plus de nouveaux exploitants sont celui de Haguenau et du Pays de Saverne. De plus, ces secteurs permettent aux producteurs d'accéder facilement aux marchés, avec les villes de Haguenau et Saverne qui offrent plusieurs possibilités de commerce et les voies d'accès pour les transports.



Carte n°9 : Installations aidées entre 2014 et 2017

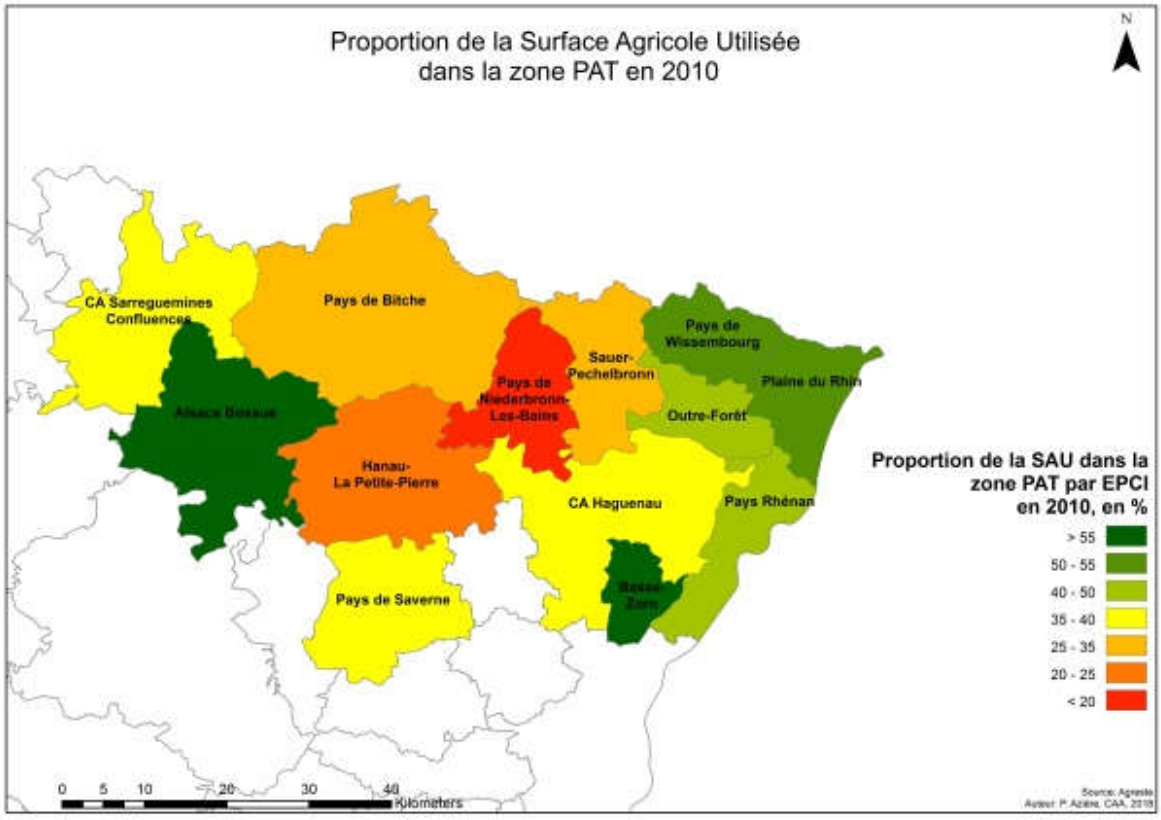
Les nouvelles installations se dirigent notamment dans des secteurs tels la production de lait (23 nouvelles installations), de viande (20 nouvelles installations), mais également en céréales (15 nouvelles installations), notamment en plaine.

2. LES PRODUCTIONS VEGETALES

Fichiers références : 3. *Fiches du recensement agricole par EPCI* et 5. *Données sur les fruits et légumes*

a. La surface agricole utilisée

Ce territoire très vaste comprend **127 660 hectares** de surface agricole utilisée (SAU) en 2010, ce qui représente environ **38 %** du territoire PAT. La SAU est stable entre 2000 et 2010.
La carte jointe montre la répartition des surfaces agricoles dans la zone PAT, en fonction de l'aire de l'EPCI. Ainsi, la Basse-Zorn (4 837 ha) et l'Alsace Bossue (20 810 ha) sont les deux EPCI qui possèdent le plus de SAU en proportion (plus de 54% du territoire, la Basse-Zorn atteignant les 61%), tandis que le Pays de Niederbonn-les-Bains possède moins de 10%.



Carte n°10 : Part de la surface agricole utilisée

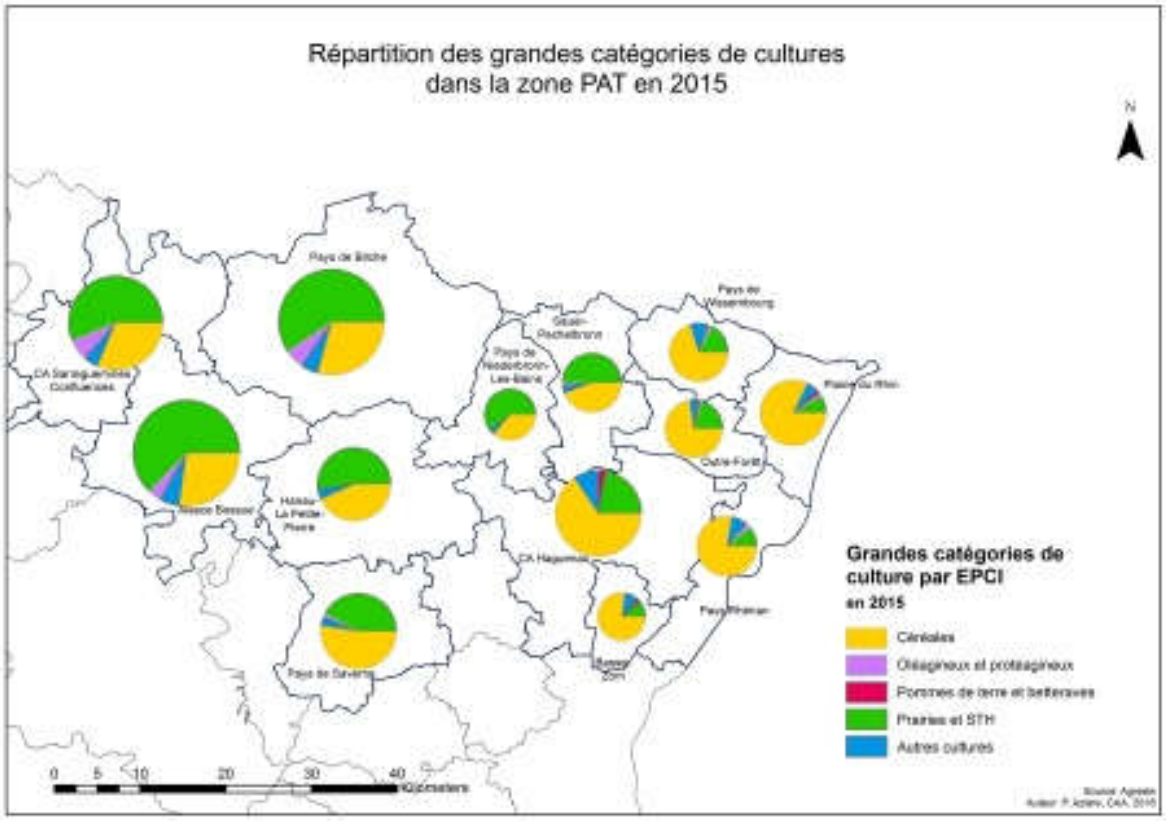
b. Les productions végétales

Les cultures ont été classées en 5 grandes catégories :

- Les céréales qui représentent 44 % des cultures, dont 25 % de maïs
- Les oléagineux et protéagineux : 3 %
- Les pommes de terre et betteraves pour l'industrie : 0,7 %
- Les prairies et la surface toujours en herbe (STH) : 43 %
- Les autres cultures incluant les fruits et légumes, les vignes, le houblon, fleurs : 10 %

La plaine étant le terrain le plus adapté pour cultiver des grandes cultures, c'est à l'Est de la zone PAT que ces dernières sont les plus nombreuses en 2015. Les surfaces en herbe et prairies sont plus importantes à l'ouest, zone d'élevage avec du relief.

Le Pays de Wissembourg, l'Outre-Forêt, la Plaine du Rhin, la communauté d'agglomération de Haguenau, le Pays Rhénan, la Basse-Zorn et le Pays de Saverne cultivent, sur la totalité de leurs cultures, à plus de 50%, voire 75% pour certains EPCI, des céréales (maïs, blé et orge). Le climat et les terres sont favorables à ces cultures en plaine et les rendements sont plutôt bons. Il n'en est pas de même à l'Ouest, puisque la quantité de cultures de céréales diminue avec le relief, moins adaptées à ce milieu. Le climat et le relief se prêtant plus à l'élevage qu'à la culture de céréales, les exploitations agricoles des Vosges du Nord et du plateau Lorrain sont alors tournées vers les prairies et les surfaces toujours en herbe, dépassant les 50% de la totalité des cultures (voir carte ci-dessous). Les céréales cultivées dans cette zone sont principalement du maïs destiné au fourrage et du blé tendre.
La production de pommes de terre, n'est que peu représentée sur le secteur. L'EPCI qui en cultive le plus proportionnellement à la totalité de ses cultures est la Basse-Zorn avec 35 hectares de pommes de terre et 39 hectares de betteraves recensés par la PAC en 2016. Ces dernières sont aussi beaucoup cultivées sur le territoire, puisque ce sont un peu moins de 500 hectares de betteraves non fourragères qui ont été recensées. L'EPCI où il y a le plus de betteraves cultivées est la Plaine du Rhin avec presque 125 hectares de betterave. Cependant, d'autres EPCI en cultivent dans une moindre quantité, c'est le cas de l'Outre-Forêt, du Pays Rhénan et du Pays de Saverne.



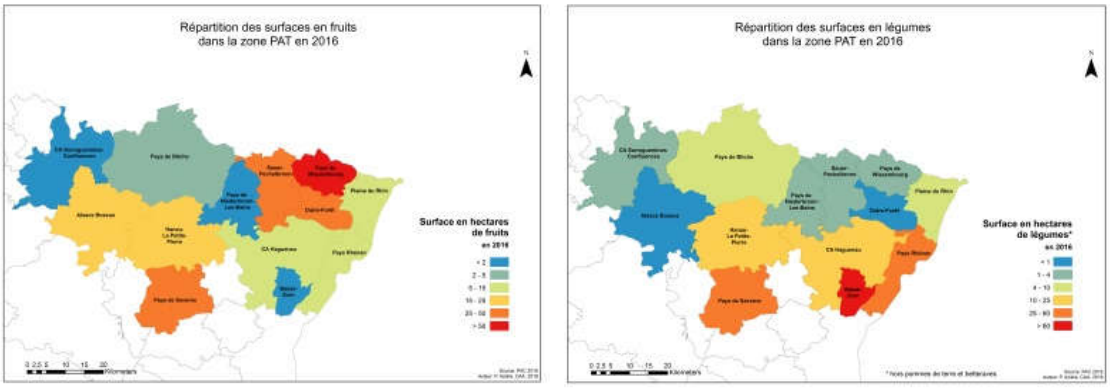
Carte n°11 : Part des grandes catégories de cultures

Plusieurs cultures spéciales sont présentes sur le territoire : vignes, houblon, tabac, raifort et moutarde.

c. Les fruits et légumes

D'après les données PAC 2016, plus de 1 500 hectares étaient consacrés au maraîchage et la culture de fruits, aux cultures spéciales, pommes de terre ou betteraves. Si les pommes de terre et les betteraves ne sont pas prises en compte, la surface totale de **légumes** cultivés atteint plus de **250**

hectares. Pour les **fruits**, elle est d'un peu plus de **270 hectares** (noix, petits fruits rouges, et la transformation des fraises inclues).



Cartes n°12 et 13 : Répartition des surfaces de fruits et légumes

L'arboriculture et les petits fruits sont beaucoup plus présents dans le Nord de la zone, notamment dans le Pays de Wissembourg avec plus d'une centaine d'hectares, en Outre-Forêt et dans le Pays de Sauer-Pechelbronn qui ont entre 25 et 30 hectares. L'EPCI du Pays de Saverne, plus à l'Ouest et au pied des Vosges comporte le même nombre d'hectares. L'Alsace Bossue et Hanau-La Petite-Pierre sont également des territoires où il y a beaucoup de vergers, compte tenu de la position géographique du territoire par rapport aux Vosges. Cependant, le reste de la zone PAT, notamment en plaine, n'est pas significative en termes d'hectares de cultures de fruits. En effet, en Alsace du Nord (hormis les EPCI cités), le nombre d'hectares en fruits ne dépasse pas 15 hectares.
Pour les légumes, la Basse-Zorn est le territoire où le maraîchage est le plus développé. La culture emblématique est l'asperge.
En Moselle, les cultures de fruits et légumes sont également très faibles, ne dépassant que de justesse 40 hectares de fruits et légumes à deux EPCI. Il faut également noter que les productions de pomme de terre (surtout dans l'EPCI de Sarreguemines Confluences) et de betterave non fourragère (seulement présente dans le Pays de Bitche) sont très importantes, mais non incluses dans les surfaces en légumes. Ces deux EPCI cumulent à eux deux plus de 20 hectares de production de pomme de terre de consommation.

L'interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA) valorise les fruits et légumes d'Alsace dans les différents circuits de distribution avec différents supports et opérations de communication.

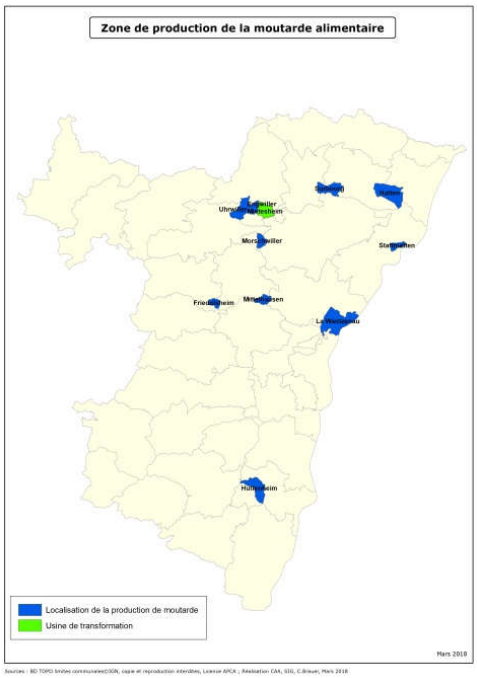
d. Les cultures spéciales

Le territoire compte plusieurs cultures spéciales : moutarde, houblon, raifort, tabac, et vignes. Elles occupent un peu moins de 500 hectares de la zone PAT, ce qui n'est pas négligeable.

Le **houblon**, plante alsacienne qui sert à parfumer la bière ou utilisée en pharmacie, est cultivé en plaine, et représente environ 47 hectares dans la zone PAT. C'est le Pays de Wissembourg qui permet au mieux la culture de cette plante, avec 27 hectares dans l'EPCI. L'Alsace ayant presque l'exclusivité sur la plante puisque 96% du houblon français est cultivé (Source : Comptoir Agricole). Celui-ci est utilisé en Alsace pour donner à la bière cette saveur, mais est aussi exportée dans les pays voisins, notamment en Belgique et aux Pays-Bas, deux producteurs de bière importants (Source : Comptoir Agricole).

La **moutarde** est aussi une culture typique du territoire, notamment utilisée pour l'appellation « Moutarde douce ». Sa culture se fait essentiellement dans la zone PAT du côté Bas-Rhinois, la

plaine prêtant de bonnes conditions d'exploitation. Pour l'entreprise Raifalsa-Alélor, ce sont 60 hectares de moutarde qui sont plantés et transformés, dont 90% se trouvent sur le territoire PAT.



Carte n°14 : Production de moutarde

Le **raifort**, culture spécifique à la partie Est de la France due à l'héritage allemand, est également présente sur le territoire PAT. En effet les 21 hectares font partie intégrante de la zone, notamment le long du Rhin, pour l'entreprise Raifalsa - Alélor. Celui-ci se destine aux sauces au raifort, surtout consommées en Alsace et en Allemagne, où la même entreprise arrive à se faire une place.

La **viticulture** et la culture de raisin sont également présentes dans la zone PAT, bien que moins nombreuses que dans le Sud du Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Le relief peut se prêter à l'activité dans la zone PAT. Malheureusement, les pentes douces ne sont pas nombreuses dans le périmètre du PAT, la zone viticole se trouve essentiellement dans le Nord du secteur, notamment dans le Pays de Wissembourg avec 130 hectares. La Cave de Cleebourg est le principal acteur de ce secteur dans le Nord de l'Alsace.
Une autre production peut susciter l'attention, car elle est très atypique : c'est le **tabac**. Il y en a même plus que le houblon ! Effectivement, 204 hectares sont au total cultivés sur le territoire PAT du côté bas-rhinois. Celui-ci est cultivé en plaine, tout comme les autres cultures, notamment dans le Pays de Wissembourg, le Pays Rhénan et la Basse-Zorn.

3. LES PRODUCTIONS ANIMALES

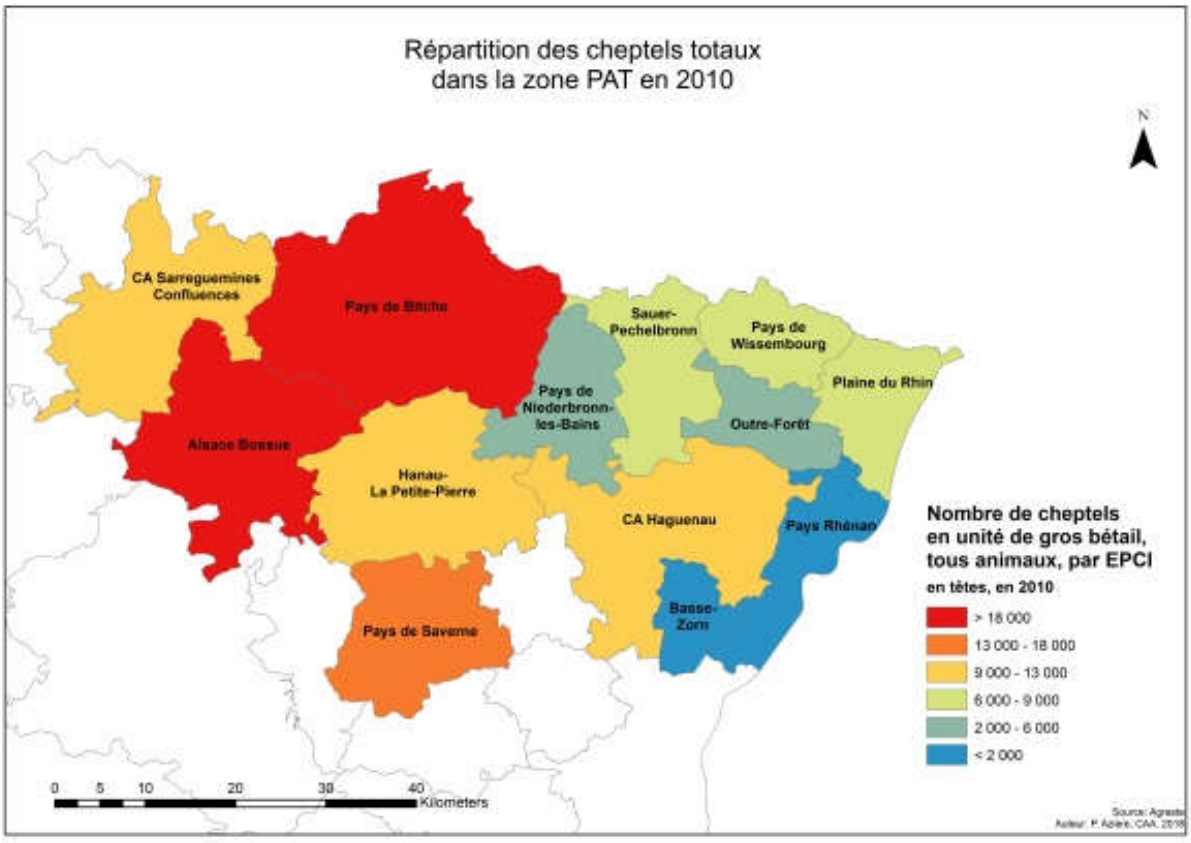
Fichier référence : *3. Fiches du recensement agricole par EPCI*

Les productions animales sont très présentes et diversifiées sur le territoire :

- Bovins : 102 000
- Porcins : 37 140
- Ovins : 27 720
- Caprins : 1260
- Volailles : 1 252 800

Il existe également quelques élevages de poissons, d'escargots et d'abeilles.

La carte ci-après montre la répartition des cheptels totaux en unité de gros bétail, ce qui signifie tous animaux confondus, dans la zone PAT au nombre de 120 112 têtes au total. Les cultures céréalières plutôt présentes dans l'Est de la zone, les élevages y sont très peu présents. Cependant, dans le massif Vosgien et le plateau Lorrain, les élevages sont très nombreux, dépassant 13 320 cheptels, soit 11% sur deux EPCI. Le Nord, Nord-Est et l'Est de la zone, plutôt orientés vers les cultures céréalières et l'arboriculture, ne comprennent que peu de cheptels car favorisent ces dernières. Cependant, de nombreux cheptels de volailles sont présents dans le Pays de Wissembourg.



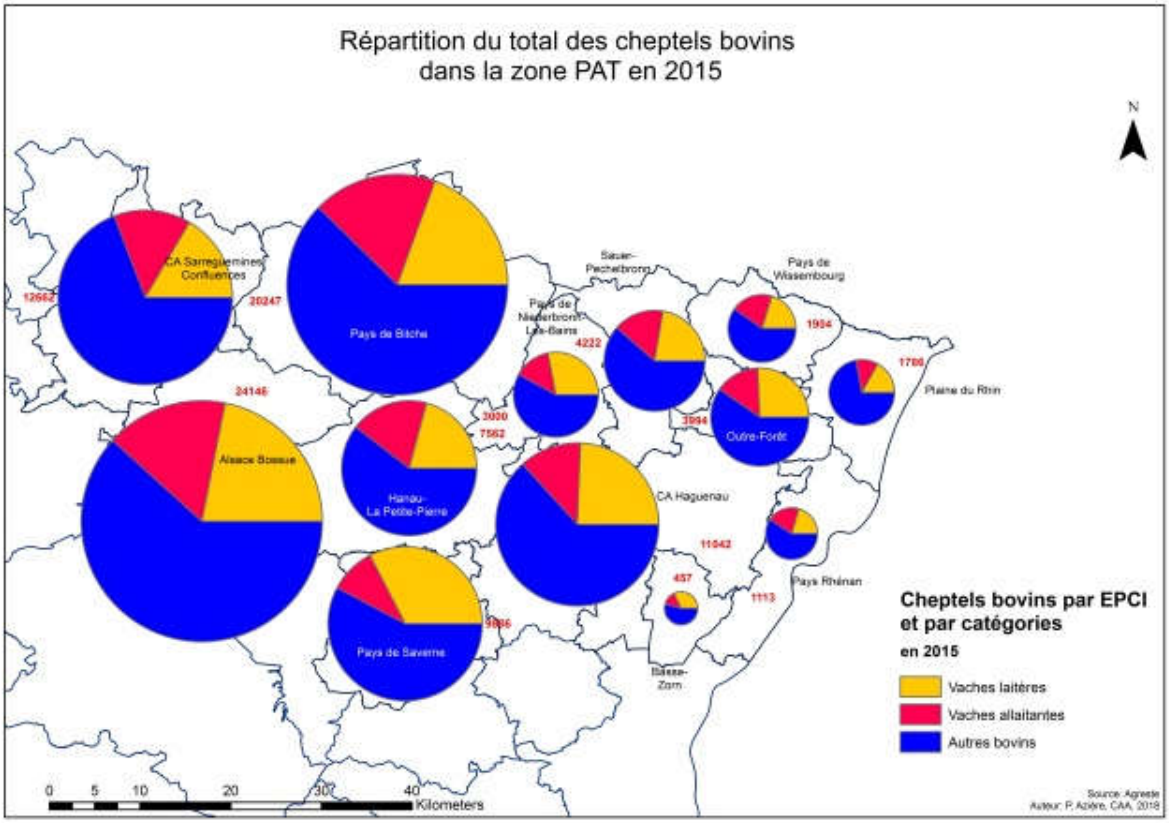
Carte n° 15 : Répartition des cheptels totaux

a. Bovins :

102 000 bovins ont été recensés en 2015 dans la zone PAT. Il existe deux types d'élevage de bovins : les élevages laitiers et les élevages allaitants.

Sur le secteur entier, le nombre de vaches laitières est d'un peu moins de 22 680 en 2015, ce qui signifie presque 23 % des bovins. L'élevage laitier représente environ 60 % des élevages bovins.
Le nombre de vaches allaitantes est de 15 740 soit 16 %. L'élevage allaitant représente environ 40 % des élevages bovins.
Dans la catégorie « autres bovins », sont compris tous les autres bovins qui ne sont ni des vaches allaitantes, ni des vaches laitières, la catégorie n'étant pas plus précisée selon le recensement agricole, et l'Institut de l'élevage.

C'est en Alsace Bossue où le nombre de bovins est le plus élevé, avec 24 150 têtes, sans négliger le Pays de Bitche avec ses 20 250 têtes.
La carte ci-dessous présente le nombre de bovins dans la zone PAT, proportionnellement à la taille des cercles.



Carte n°16 : Répartition des bovins

Les bovins peuvent être abattus dans la zone PAT à Haguenau, l'abattoir de Sarreguemines n'abattant que des bovins sous la marque Sopraco. Néanmoins, il est possible pour les producteurs éloignés de l'abattoir de Haguenau, d'aller à Sarrebourg, à Holtzheim ou à Metz. Environ 18 500 bovins de la région sont abattus chaque année. D'après les dires d'experts et les entretiens menés pour l'étude, peu de bovins élevés dans la zone PAT sont consommés sur le territoire, et le problème de traçabilité du produit empêche de savoir le circuit emprunté par le produit.

Il existe de nombreuses marques de valorisation de la viande bovine à l'échelle des anciennes régions: « Bürehof », « Goutez l'Alsace » ou « Viande du Terroir Lorrain ».

b. Ovins :

Les ovins sont bien moins nombreux que les bovins dans la zone PAT, même si l'élevage ovin est important dans le Bas-Rhin. En 2010, 27 720 ovins environ ont été recensés sur le territoire.

Cette filière est dynamique, notamment en Alsace avec l'Association **Agneau Terroir d'Alsace** qui regroupe plusieurs éleveurs pour commercialiser leur viande auprès des bouchers-charcutiers et des grandes et moyennes surfaces. Environ 6 100 brebis environ sont valorisées chaque année via cette association.

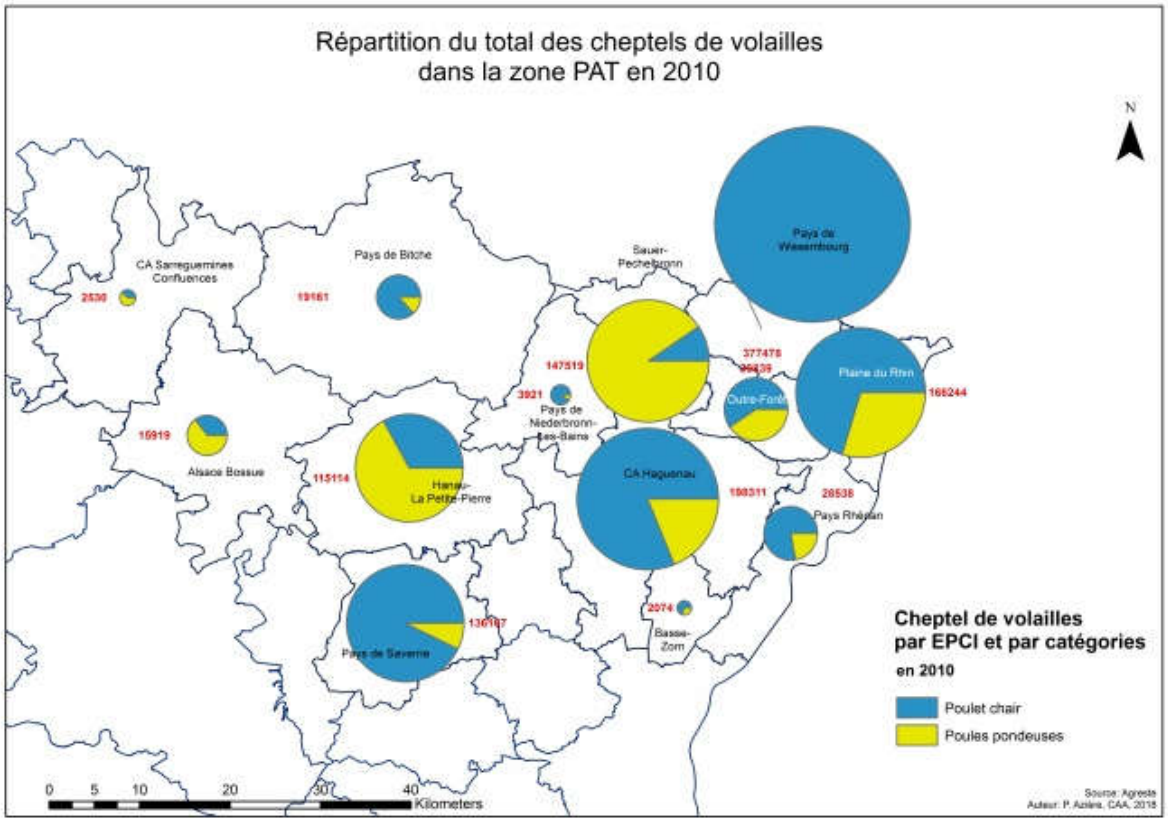
C'est en Alsace Bossue et dans le Pays de Bitche où les producteurs détiennent le plus d'ovins, avec plus de 4 400 ovins chacun, et se trouve sur une bonne dynamique. Cependant, l'association Agneau Terroir d'Alsace a un plus grand nombre d'adhérents dans l'EPCI de Hanau-La Petite-Pierre tout comme en Outre-Forêt. En effet, il est difficile pour les éleveurs d'Alsace Bossue de faire partie de cette association, étant donné que ce territoire est éloigné de l'abattoir de Haguenau, partenaire de l'Association Agneau Terroir d'Alsace. De plus, il est plus facile pour les éleveurs d'Alsace Bossue de

vendre leur viande en Lorraine, souvent à des groupements de producteurs. En Lorraine, il existe également une marque « Viande du Terroir Lorrain ».

Les ovins peuvent être abattus dans le secteur à Haguenau, Sarreguemines mais aussi à Sarrebourg.

c. Volailles :

Les volailles sont nombreuses dans la zone PAT : la catégorie comprend les poules pondeuses et les volailles de chair, les oies et les canards. Selon le recensement agricole, en 2010, environ 1 252 810 volailles étaient élevées sur la zone PAT, dont environ 345 580 poules pondeuses qui représentent 22 % des volailles et x volailles de chair soit 78 %.



Carte n°17 : Répartition des cheptels de volailles

Les territoires concernés par ce type d'élevage se retrouvent notamment dans le Pays de Wissembourg, où 377 480 volailles étaient élevées en 2010, dont à peine 730 en tant que poules pondeuses. Les deux EPCI orientés vers la production d'œufs se trouvent principalement à Hanau-La Petite-Pierre et à Sauer-Pechelbronn. En Basse-Zorn, les quantités sont très faibles, tout comme dans les hauteurs vosgiennes.

L'élevage de poules pondeuses est en croissance notamment en agriculture biologique. La filière volaille de chair connaît une bonne dynamique, notamment en Moselle.

L'entreprise Büreland est le principal acteur de la filière Œufs. Elle a une activité de conditionnement et de distribution d'œufs, conventionnels ou en agriculture biologique. Sa nouvelle usine est installée dans la zone PAT, à Brumath, et a été inaugurée à l'automne 2018. Cocorette est un autre acteur important. En revanche, il n'existe pas de casserie sur la zone d'étude, ni même en Alsace.

En Alsace, il existe une **Indication Géographique Protégée** (IGP) et un **Label rouge** pour les volailles fermières d'Alsace. Ces démarches sont suivies par l'Association Alsace Volaille.
Les acteurs de la filière Volailles de chair sont : Siebert et Meyer, abattoirs et distributeurs de volailles (standards, label rouge et agriculture biologique) et Rihn (coquelets). Ils sont situés à proximité de la zone PAT.

d. Porcins :

Les porcs ne sont pas très nombreux sur le secteur, ne comptant qu'un peu plus de 37 100 têtes en 2010, dont 2 800 truies.
Les secteurs qui en recensent le plus sont les EPCI du Pays de Saverne (11 150 têtes) et Hanau-La Petite-Pierre (7 960 têtes).

Les porcs ne peuvent pas être abattus dans le secteur PAT : l'abattoir de Haguenau ne souhaite pas s'engager tant que les clients ne s'engagent pas, et celui de Sarreguemines ayant une clientèle orientée vers l'abattage rituel, il ne souhaite pas abattre de porcs. Les porcs peuvent être abattus à Holtzheim ou à Metz.

La majorité des porcs sont commercialisés en filières longues.

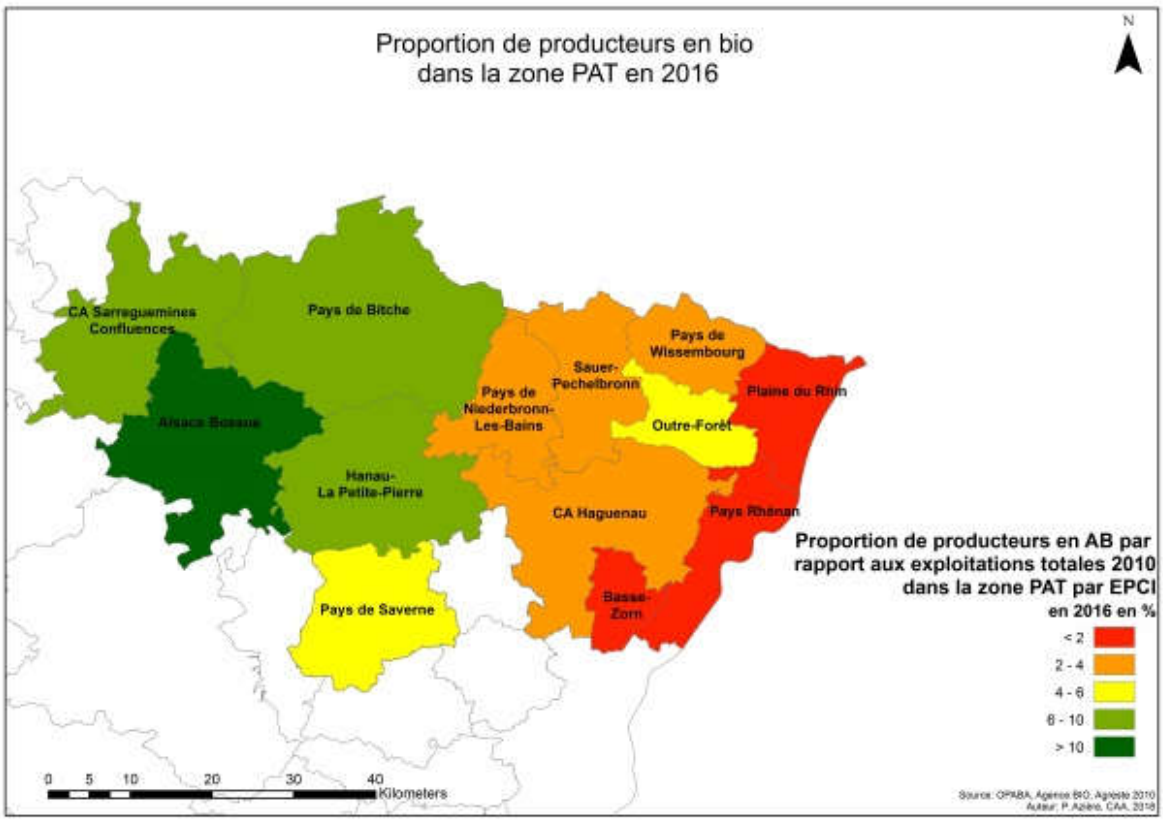
Thierry Schweitzer, dont l'élevage familial de porcs est situé à Schleital dans la zone PAT, a créé une filière locale de porcs élevés sur paille, dont une partie est certifiée en agriculture biologique. Il travaille avec huit éleveurs dont cinq dans la zone PAT. Deux de ces cinq éleveurs sont en agriculture biologique. Il transforme les produits à Obernai dans le Bas-Rhin et les vend ses produits dans les commerces de détail ou les grandes et moyennes surfaces d'Alsace en majorité.

4. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

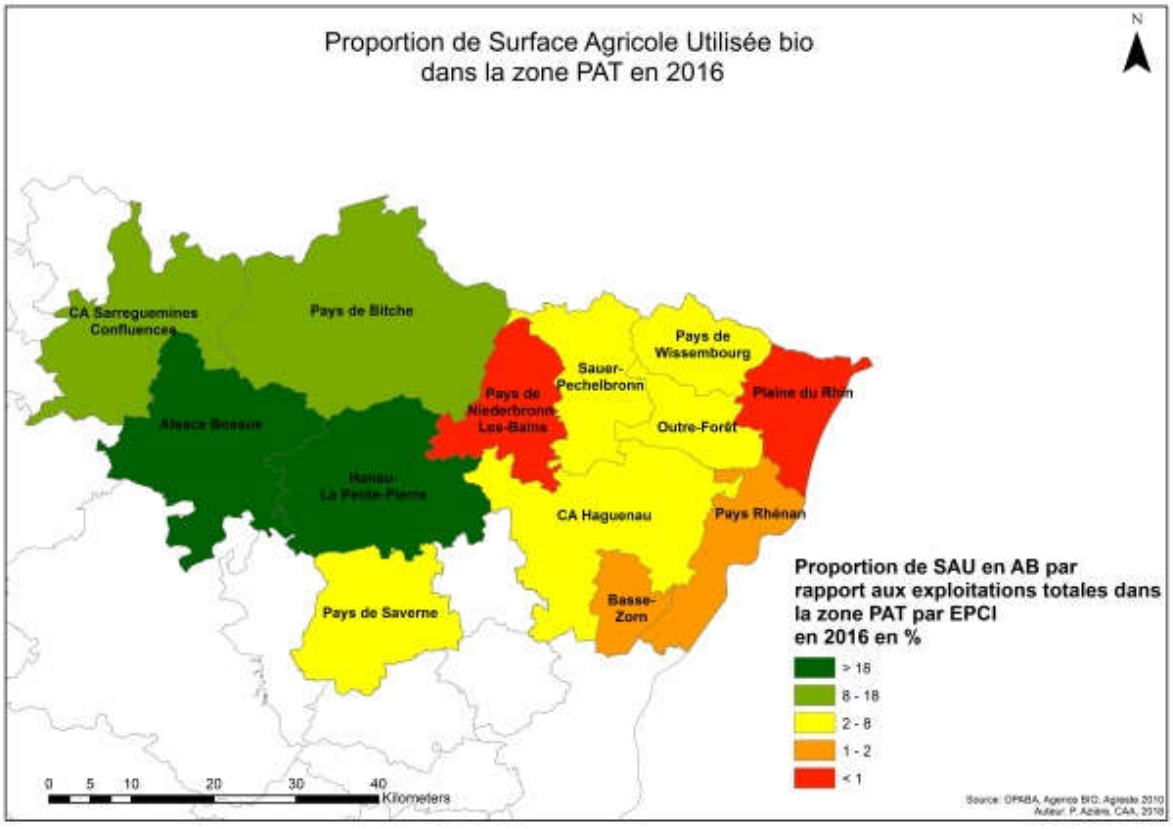
En 2016, sur la zone PAT, ce sont **167 exploitations** qui ont une certification en agriculture biologique (AB), soit **5,4 %** des exploitations totales de 2010. Pour une raison de secret statistique, les données sur l'agriculture biologique ne sont pas disponibles pour tous les EPCI.

Au total, **14 950 hectares** sont cultivés en agriculture biologique, soit **11,7 %** de la surface agricole utilisée totale de la zone PAT en 2016. Cette dernière est beaucoup plus élevée que la moyenne du Grand Est qui représente 3,2% de la SAU de la région.

La plupart de ces producteurs se trouvent notamment dans les reliefs du Parc, dans le Pays de Bitche, en Alsace Bossue et Hanau-La Petite-Pierre selon l'OPABA et l'Agence Bio. C'est l'Alsace Bossue qui en comptabilise le plus, avec presque 50 producteurs et 6 221 hectares en AB, notamment grâce à ses ateliers de bovins en lait et en viande. Ce critère s'applique également pour le Pays de Bitche, avec ses 33 producteurs en agriculture biologique et leurs 3 604 hectares de SAU, grâce aux mêmes ateliers. L'EPCI de Hanau-La Petite-Pierre se démarque quant à lui grâce à sa surface de légumes en bio, avec 31 hectares. La carte ci-après montre la répartition des producteurs en agriculture biologique en 2016, en fonction des exploitations totales de 2010.



Carte n°18 : Proportion de producteurs en AB



Carte n°19 : Proportion de surface agricole utilisée en AB

La proportion de producteurs en agriculture biologique est nettement plus élevée à l'Ouest, dans le massif vosgien, notamment en Alsace Bossue. A l'Est, au plus près du Rhin, la proportion est très faible, en dessous des 2 %. Cette opposition entre les deux zones est bien visible à l'aide de cette carte.
Malgré une faible présence de producteurs en AB, tout comme la SAU, dans le reste de la zone PAT, le Pays de Wissembourg détient la plus grande surface en fruits bios du secteur avec 54 hectares.

La carte Surface Agricole Utilisée (SAU) dans l'agriculture biologique en fonction de la SAU totale de la zone PAT ressemble fortement au nombre de producteurs en bio de la même zone en 2016. Les zones à forte SAU se trouvent dans les Vosges, notamment grâce au Pays de Bitche (17,7 %), l'Alsace Bossue (30 %) et Hanau-La Petite-Pierre (19 %), tandis que le Pays d'Alsace du Nord reste encore loin de l'agriculture biologique, n'ayant que 5,5% ou moins de SAU bio. Même la Basse-Zorn, qui, faisant partie des deux EPCI ayant la SAU la plus grande, n'atteint pas les 1,5% de SAU bio.
En ce qui concerne les installations aidées, abordées précédemment, dix se sont réalisées en Agriculture biologique sur les 59 recensées entre 2014 et 2017. Trois concernent le lait et trois concernent le maraîchage.

5. LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** (MAEC) incitent les exploitants agricoles à mettre en œuvre des modes de production respectueux de l'environnement, pour la préservation de la ressource en eau et la biodiversité notamment.
Les périmètres des MAEC peuvent être très larges. Seules les données sur les MAEC dont le périmètre est entièrement inclus dans la zone PAT ont été prises en compte. Sur la zone PAT, ces mesures concernent **4 908 hectares**, soit **4 %** de la surface agricole utilisée, avec **240 contrats** signés. Ces MAEC concernent principalement la conduite des prairies et la diminution de la fertilisation. D'autres MAEC dont le périmètre est plus large existent mais les données n'ont pas pu être extraites pour le territoire d'étude.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Syndicat départemental des eaux et de l'assainissement d'Alsace Moselle (SDEA) mènent de nombreuses actions pour préserver la qualité de l'eau : dialogue territorial, étude sur les filières bas intrants ou bas impacts ou en agriculture biologique, partenariats avec les acteurs des filières …

6. LES PRODUCTIONS « HORS CIRCUITS »

Il existe un nombre important d'habitations individuelles sur le territoire avec des potagers et des vergers. Ces productions de fruits et de légumes ne sont pas comptabilisées dans la présente étude car il n'existe aucune donnée sur ce sujet. Plusieurs ateliers de pressage de jus sont ouverts aux particuliers pour valoriser et conserver leurs produits.

Le territoire compte une part importante de forêt. Celle-ci favorise la présence de gibier. La production et la consommation de gibier ne sont pas comptabilisées non plus. Certaines associations de chasse ont mis en place des ateliers de découpe et transformation pour valoriser le gibier.

Enfin, le territoire comporte également de nombreux arbres fruitiers à coque (noix, châtaignes). Il existe plusieurs ateliers de pressage de noix et atelier pour la châtaigne.

IV. LES FILIERES ET CIRCUITS DE DISTRIBUTION

1. LES CIRCUITS COURTS

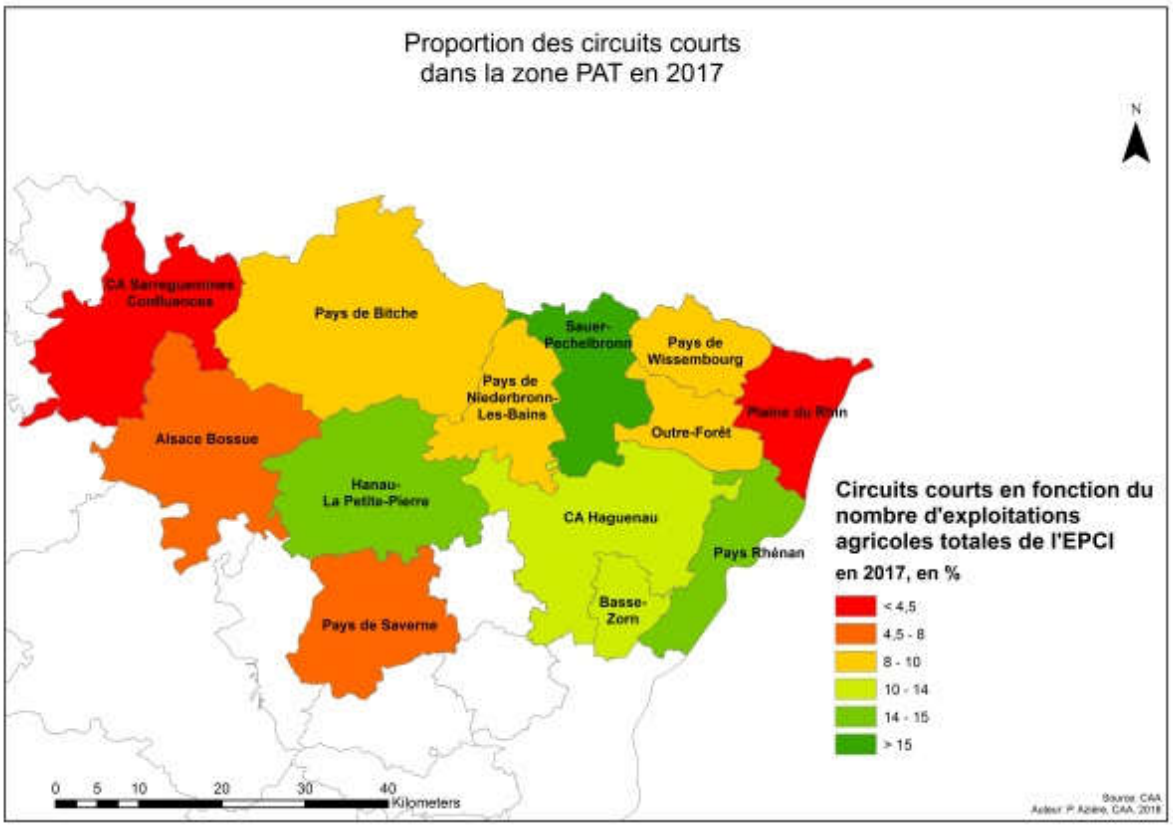
Fichier référence : *6. Recensement des exploitations en circuits courts*

Sur la zone PAT, **290** exploitations agricoles ont une activité de vente en circuits courts, soit environ **9 %** des exploitations totales.A titre de comparaison, selon le recensement agricole de 2010, la moyenne est de 15 % en Alsace et en Lorraine.

Les circuits courts sont définis par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : « Est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur ». Ils regroupent différentes formes de vente : vente à la ferme, marchés, paniers, magasins de producteurs, drive, commerces de détail, grandes et moyennes surfaces et restaurants.

En valeur absolue, la communauté d'agglomération de Haguenau en compte le plus, avec une cinquantaine d'exploitations en circuits courts. Par contre, les EPCI de Sarreguemines Confluences et la Plaine du Rhin en comptent moins de 10.

La carte présentée ci-dessous présente la proportion d'exploitations ayant une activité de vente en circuits courts. Ainsi, ils sont beaucoup plus développés en Alsace du Nord, excepté la Plaine du Rhin et le Pays de Niederbronn-les-Bains. Même si l'EPCI de Sauer-Pechelbronn compte le plus d'exploitations en circuits courts par rapport aux exploitations totales, et atteint presque 17 %, ce pourcentage reste encore assez faible.



Carte n°20 : Proportion d'exploitations en circuits courts

Mais il faut également mettre en lumière les EPCI où les circuits courts sont peu développés. En effet, Sarreguemines est l'EPCI qui en totalise le moins avec seulement 7 exploitations agricoles en circuits courts, mais regroupées en 4 installations. Niederbronn-les-Bains est dans le même cas, n'ayant que 8 exploitations en circuits courts, ce qui représente à peine plus de 9 % des exploitations totales, alors que dans la Plaine du Rhin, les 11 installations en circuit court ne représentent qu'à peine plus de 4 % des exploitations totales. En Alsace Bossue et dans le Pays de Bitche, les circuits courts peinent également à se développer, même si le nombre d'exploitations est plus important que les précédents EPCI cités, proportionnellement, il ne dépasse pas les 10 % des exploitations totales. Cela est à mettre en lien avec le caractère rural de ces territoires et leur faible densité de population.

	Légumes	Fruits	Produits laitiers bovin	Produits laitiers chèvre	Volaille et lapin	Viande bovine	Viande porcine	Œufs
Total	**91**	**64**	**45**	**14**	**34**	**45**	**13**	**26**
Bas-Rhin - PAT	**85**	62	39	10	29	26	8	23
Moselle - PAT	6	2	6	4	5	**19**	5	3
Alsace Bossue	**8**	6	5	1	3	6	1	2
Basse-Zorn	**15**	1	1	0	1	0	0	1
CA Haguenau	**25**	22	9	1	2	3	1	2
Hanau-La PP	**5**	6	4	**5**	3	3	0	1
Outre-Forêt	5	**6**	2	1	4	2	1	5
P. de Bitche	5	1	6	4	5	**16**	3	3
P. de Nieder.	0	0	**2**	1	**2**	**2**	0	0
P. de Wissem.	4	**9**	4	0	3	1	3	1
P. Rhénan	**12**	0	1	0	2	3	1	4
Plaine du Rhin	3	1	**4**	0	3	0	0	2
CA Sarreguem.	1	1	0	0	0	**3**	2	0
Sauer-Pechel.	4	**7**	6	1	5	2	0	3
P. de Saverne	4	**5**	1	0	1	4	1	2

Tableau n° 1 : Produits vendus en circuits courts

Le tableau ci-joint regroupe le nombre d'exploitations en circuits courts par EPCI et par principales catégories de produits. Une exploitation peut commercialiser plusieurs types de produits.
Globalement, dans la zone PAT, les circuits courts sont plus orientés vers les légumes, qui, comme vu précédemment, sont cultivés dans la Plaine d'Alsace. Les fruits sont aussi très bien représentés avec 64 exploitations en circuits courts, notamment dans le Nord de la zone PAT. Cependant, il ne faut pas oublier les exploitations animales, surtout en viande bovine et les produits laitiers bovins qui constituent une part importante des exploitations en circuits courts notamment dans le Parc et totalisent 90 exploitations agricoles.

Il existe une seule **initiative collective** de vente en circuits courts : il s'agit du **Marché bus**, qui regroupe sept producteurs. Ce bus est itinérant et s'arrête dans plusieurs communes d'Alsace du Nord. Son objectif est de toucher une clientèle large. Cette forme innovante de vente n'a pas atteint à ce jour son seuil de rentabilité et cherche à développer son activité.
Il faut néanmoins noter que certains magasins individuels de vente à la ferme complètent leur gamme de produits auprès d'autres producteurs et proposent ainsi une large gamme de produits dans leurs points de vente.

Le territoire compte dix points de vente « **La Ruche qui dit oui** », système de vente en ligne organisé par une personne, souvent un particulier ou un producteur, et regroupant plusieurs producteurs fournisseurs.
Le territoire compte enfin sept systèmes de **vente par paniers** ou Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP).

Bienvenue à la Ferme, marque nationale des chambres d'agriculture, compte 35 adhérents sur le territoire pour la démarche « Mangez fermier ».
La marque départementale « **Mangeons mosellan** » compte 9 adhérents sur le territoire.
Le **Parc naturel régional des Vosges du Nord** organise plusieurs manifestations sur l'alimentation dont les marchés transfrontaliers ou l'opération « le paysage a du goût ». Il a également développé le concept des « boutiques du Parc » en 2018.
L'**Association mosellane d'économie montagnarde** (AMEM) organise également différentes manifestations pour promouvoir l'agriculture de son territoire telles que des marchés paysans ou l'opération « De ferme en ferme ».

2. LES FILIERES LONGUES

Fichier référence : *1. Schémas de filières*

Le circuit long est défini comme un circuit comptant plus d'un intermédiaire entre le producteur et le consommateur final. Ces circuits comprennent différents types d'acteurs : transformateurs, grossistes, distributeurs, restauration collective ou privée …
Dans la zone PAT, les circuits longs sont majoritaires. Dans ces circuits, il est difficile de tracer les produits de leur zone de production à leurs lieux de commercialisation car les intermédiaires sont nombreux et les données sur traçabilité sont difficiles d'accès. Cela est particulièrement vrai pour les filières lait, viande bovine et céréales.
Des schémas de filières ont été établis à partir des données bibliographiques et des données qualitatives récoltées lors des entretiens avec les différents acteurs. Ils se trouvent en annexe.

a. Les industries agro-alimentaires

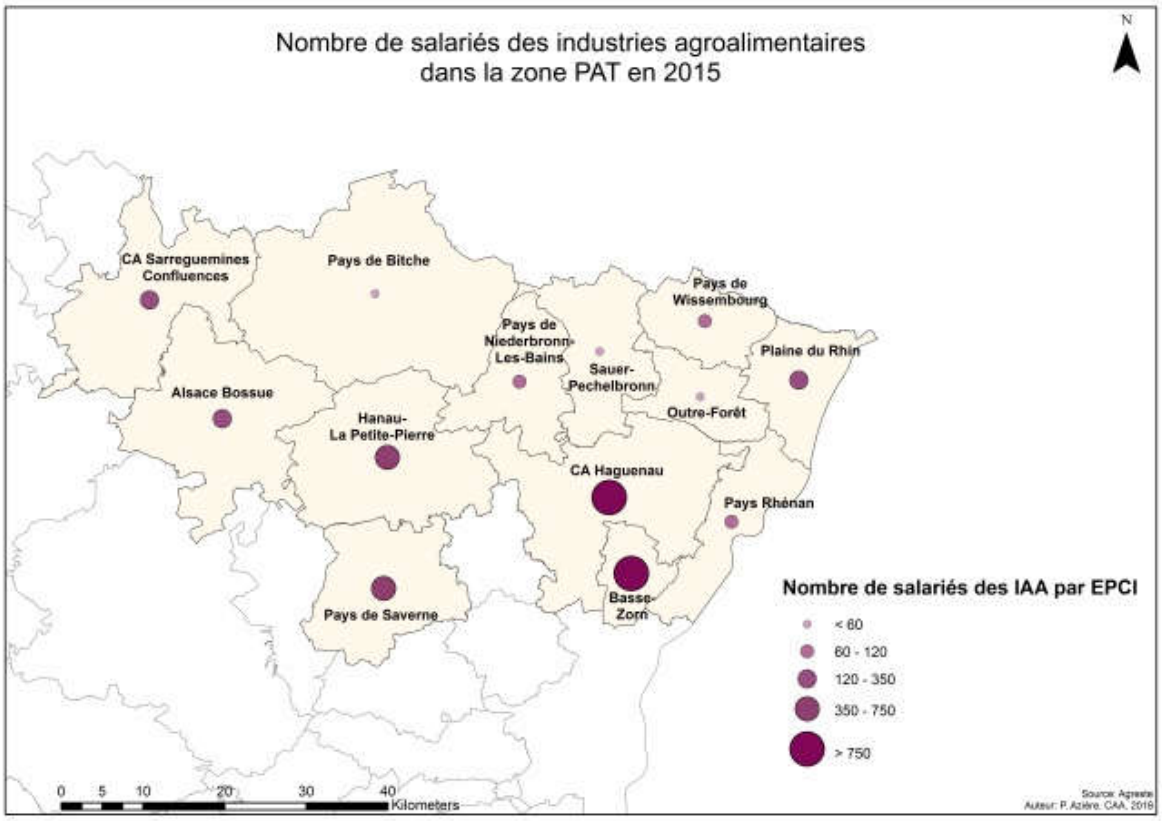
Fichiers références : *3. Fiches du recensement agricole par EPCI* et *7. Recensement des IAA*

La base SIRENE de l'INSEE a été utilisée pour identifier les industries agroalimentaires (IAA) du territoire. Afin d'avoir une cohérence entre les IAA du territoire, et la possibilité pour elles d'utiliser des produits locaux, les activités sélectionnées sont :

- Transformation et conservation de la viande de boucherie
- Transformation et conservation de la viande de volaille
- Préparation industrielle de produits à base de viande
- Charcuterie
- Transformation et conservation de poisson, crustacés et mollusques
- Transformation et conservation de pommes de terre
- Préparation de jus de fruits et légumes
- Autre transformation et conservation de légumes
- Transformation et conservation de fruits
- Fabrication de lait liquide et de produits frais
- Fabrication de beurre
- Fabrication de fromage
- Fabrication d'autres produits laitiers

- Fabrication de glaces et sorbets
- Meunerie
- Fabrication de produits amylacés
- Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
- Fabrication de pâtes alimentaires

130 industries agroalimentaires ont été recensées sur la zone PAT, susceptibles d'utiliser des produits locaux, qui emploient **2 900 salariés** environ, ces derniers représentés ci-dessous. Quelques IAA sont connues du grand public, mais il y a surtout beaucoup de petites structures de transformation.



Carte n°21 : Nombre de salariés de l'agro-alimentaire

Parmi les grandes IAA, la plus connue est Mars Chocolat France, implantée dans l'EPCI le Pays de Saverne, qui emploie sur le site entre 250 et 499 personnes (Source : base SIRENE, INSEE) en fabrication de glaces et sorbets (la structure Mars de Haguenau faisant partie de l'activité « Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie », elle n'est pas incluse dans le fichier extrait). Ensuite, deux IAA de grandes tailles (entre 100 et 199 salariés) sont implantées en Basse-Zorn, ce sont Alsace Lait et Bretzel Burgard. Puis, dans la Plaine du Rhin, c'est Roquette Frères, en production de produits amylacés, qui est implantée sur le territoire. Ces quatre IAA sont les plus grandes du territoire.

Le nombre d'industries de petite taille est de 116, le plus grand nombre se trouvant dans la communauté de Haguenau avec 25 IAA. D'ailleurs, le nombre d'IAA qui n'emploient pas de salariés, ou 1 à 2, s'élève à 47 IAA, notamment dans la communauté de communes de Hanau-La Petite-Pierre, un foyer de petites entreprises. Ces petites structures sont notamment des boucheries-charcuteries et de la fabrication d'autres produits alimentaires et de boulangerie-pâtisserie (INSEE 2015).

Cependant, c'est la fabrication de boissons, au nombre de 7 structures, qui emploient le plus d'individus avec 946 salariés en 2015, selon l'INSEE.

La plus grande partie des IAA se trouvent dans la fabrication d'autres produits alimentaires (12 IAA pour 492 salariés), mais la catégorie n'est pas plus détaillée. La fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires s'élève au même nombre, et emploie 520 salariés. Le commerce de gros de céréales atteint également le même nombre d'industrie, mais pour 57 salariés.

b. Utilisation de produits locaux

Selon les connaissances des experts, acteurs du territoire, et les entretiens, les renseignements concernant l'approvisionnement des IAA ont pu être complétés. Cependant, il a été difficile pour les acteurs de donner une part d'approvisionnement local précise pour chaque structure. Pour ceux qui ont le critère de renseigné, il a également été difficile de citer la provenance exacte du produit brut, généralement élargie à un département ou une région.
Ainsi, selon les dires des experts, **36 entreprises agroalimentaires** s'approvisionnent partiellement ou exclusivement sur le secteur, sur 130 IAA susceptibles d'avoir recours à des produits locaux bruts.

La plupart de ces industries agroalimentaires sont dans la filière **Céréales** avec deux IAA qui les conditionnent, pour être transformées dans les meuneries, puis boulangeries ou fabrication industrielle de pain, pâtisseries fraîches, biscottes etc. A titre d'exemple, les entreprises Boehli et Bretzel Burgard utilisent des céréales locales pour une partie de leur gamme.

Dans la filière **Viande**, l'approvisionnement local est moins important, à dire d'experts. Hormis les abattoirs du secteur, deux charcuteries seulement se fournissent en produits locaux, un distributeur seulement est présent, et trois autres IAA se chargent de la transformation et de la conservation de la viande.

Pour la filière **Fruits et légumes**, quelques entreprises utilisent également des produits locaux sur le territoire, mais elles sont peu nombreuses. Pour les légumes, il existe la Coopérative La Tour à Hoerdt et l'entreprise Epluch'leg à Geudeurtheim. Pour les fruits, il existe la CUMA Alsa Pommes en Alsace du Nord et deux entreprises de jus, Junatur et Sautter Pom'Or. Deux autres entreprises conditionnent et distribuent des fruits et légumes d'origine locale. Raifalsa-Alélor transforme elle de la moutarde et du raifort sur le sol alsacien, mais s'approvisionne également sur d'autres zones.

Pour la filière **lait**, la principale entreprise agroalimentaire de la zone PAT est Alsace Lait qui collecte le lait dans toute l'Alsace. Unicoolait collecte également dans la zone PAT et notamment le lait en agriculture biologique mais son entreprise de transformation se situe en dehors de la zone d'étude. Ces deux entreprises commercialisent leurs produits sur le marché national voir européen.

Enfin, en ce qui concerne le **houblon**, il existe plusieurs brasseries ou microbrasseries.

c. Utilisation de produits issus de l'agriculture biologique

Certaines entreprises agro-alimentaires se fournissent également en produits bios, ce qui ne signifie pas qu'elles ne commercialisent exclusivement que des produits issus de l'agriculture biologique, et qu'elles ne vendent que du bio. Selon l'OPABA, **29 entreprises** se fournissement exclusivement ou partiellement en produits biologiques.

Les **abattoirs** sont tous certifiés en agriculture biologique, malgré une réflexion de l'abattoir de Sarreguemines pour arrêter sa certification.

Plusieurs industries agroalimentaires du secteur des **céréales** valorisent des céréales biologiques, brutes ou transformées : la collecte (Comptoir Agricole et Armbruster), les meuneries (au nombre de 5), la transformation industrielle (au nombre de 2) et boulangeries (2 sur la zone PAT).

Quelques entreprises du secteur des **fruits et légumes** valorisent également des produits biologiques, comme Epluch' Leg, ou Junatur et Sautter Pom'Or, des acteurs également rencontrés. Ceux-ci ne transforment pas seulement des produits issus de l'agriculture biologique, mais cependant, ces derniers font des efforts afin de satisfaire la demande des clients, et chacun aimerait augmenter la part de produits bios dans leur offre.

Certains acteurs des filières **viandes**, encore rares, proposent également des produits biologiques. C'est par exemple le cas de Thierry Schweitzer, également rencontré en entretien. Ce dernier veut répondre à la demande des consommateurs, ce qui signifie augmenter la part de produits bios dans son offre.

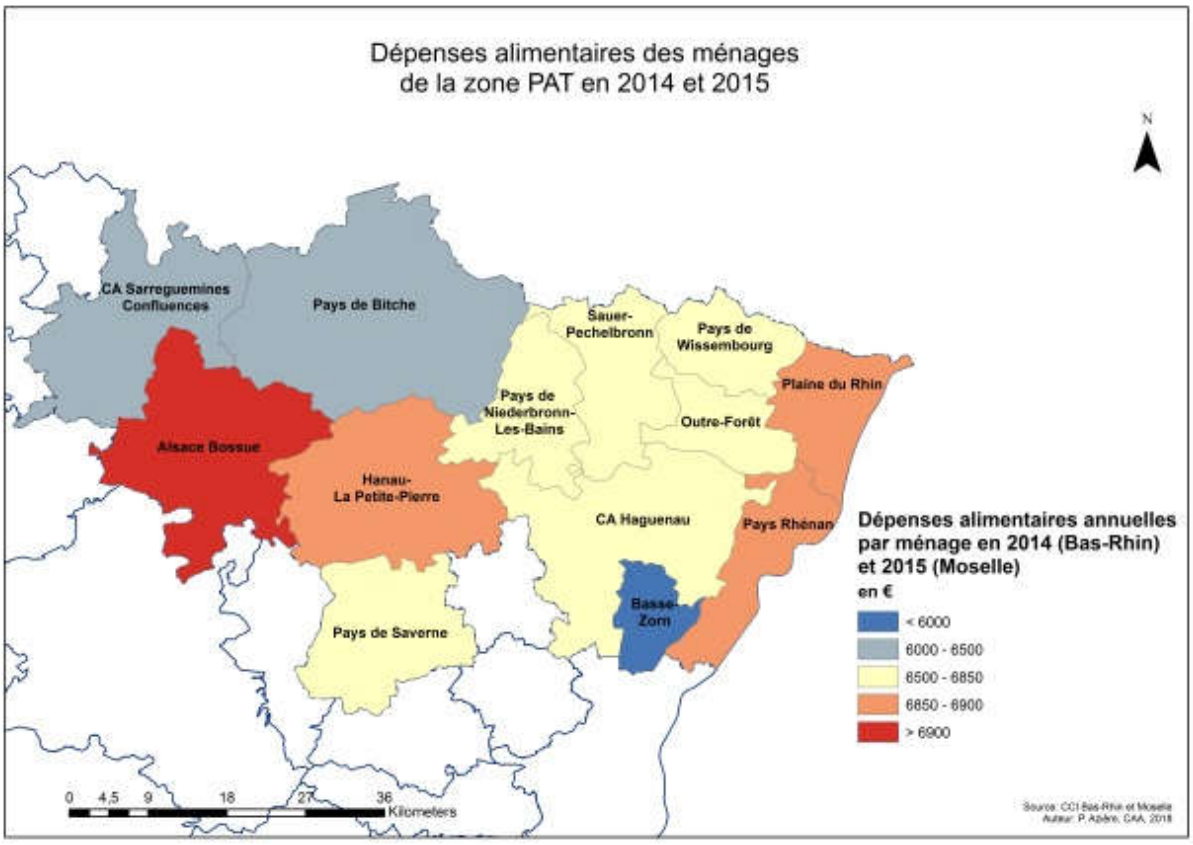
Certaines entreprises réfléchissent à une certification en agriculture biologique. C'est le cas de La Coopérative La Tour – Les Jardins du Ried, qui aimerait s'orienter de plus en plus vers des produits issus de l'agriculture biologique. Mais, Véronique Steinmetz la directrice, rencontrée en entretien, a fait part de son inquiétude vis-à-vis des producteurs, qui ne sont pas tous prêts à se lancer dans la bio, étant donné que le marché en offre de plus en plus.

V. LA CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET L'AUTONOMIE POTENTIELLE DU TERRITOIRE

1. LES DEPENSES ALIMENTAIRES

Fichier référence : *4. Fiches de la population par EPCI*

Les études menées par les Chambres de Commerce et de l'Industrie (CCI) de Moselle et du Bas-Rhin ont permis d'estimer les dépenses alimentaires moyennes des ménages sur une année. Cependant, ces études ont été réalisées à l'échelle des Schémas de Cohérences Territoriaux (SCoT), un découpage encore différent que celui des Pays ou des EPCI. Certaines données peuvent donc être approximatives.



Carte n°22 : Dépenses alimentaires par ménage

L'étude sera menée par la CCI à l'échelle de la région Grand Est en 2019. Les données seront comparables entre elles pour chaque département.

En moyenne, dans la zone PAT, les ménages consacrent **6 708 €** à leur budget alimentaire annuel, ce qui revient à **1,2 milliards d'euros** dépensés sur la zone PAT en alimentaire en 2014. Ce budget est supérieur à la moyenne Bas-Rhinoise, qui se situe à 6 313 €, et à la moyenne de la partie Mosellane du PAT qui s'élève à 6 469 €.
C'est en Alsace Bossue que les dépenses alimentaires sont les plus élevées, potentiellement à cause du nombre importants de petits commerces sédentaires par rapport aux grandes surfaces (source : CCI Bas-Rhin). En Basse-Zorn, c'est le contraire, les grandes surfaces sont facilement accessibles, et les ménages peuvent se fournir à très bas prix, notamment à la zone commerciale de Vendenheim.

De plus, la Basse-Zorn fait partie du SCoT de la région de Strasbourg, où le nombre de personnes par ménage est plus faible, et donc les dépenses moins importantes.

Cependant, les achats alimentaires de la population ne se délimitent pas strictement à l'EPCI dont les ménages sont originaires. En effet, les achats peuvent également être faits dans les EPCI voisins, voire au département voisin ou encore en Allemagne. C'est ce qu'on appelle l'évasion commerciale. Il n'est donc pas possible de savoir où les ménages vont faire leurs courses, d'avoir le lieu de leurs achats afin d'émettre des hypothèses sur la consommation réelle de produits locaux.

2. ZOOM SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

Fichiers références : *8. Recensement des établissements de restauration collective* et *9. Tableau d'estimation des besoins de la restauration collective*

a. Les établissements de restauration collective

L'objectif était de recenser les établissements de restauration collective publique sur le territoire avec le nombre de repas servis et le mode de gestion.
Les EPCI ont été sollicités pour recenser les établissements de restauration collective publique sur leur territoire : écoles maternelles et élémentaires, établissements d'accueil périscolaires, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) … Sept EPCI ont répondu : Sarreguemines Confluences, Alsace Bossue, Hanau La Petite Pierre, Sauer-Pechelbronn, Haguenau, Basse Zorn et Plaine du Rhin.
La Région Grand Est et les Conseils départementaux ont transmis les données concernant respectivement les lycées et les collèges.
Les sociétés de restauration API restauration et l'Alsacienne de restauration ont également été interrogées et ont répondu.

140 établissements ont été recensés. Sur ces 140 établissements, 130 sont des établissements scolaires : 38 collèges, 11 lycées et 81 établissements périscolaires. Les 10 autres établissements sont des restaurants d'entreprise ou des EHPAD.
Au total, selon ce recensement, ce sont chaque jour 25 946 repas en moyenne qui sont pris dans ces établissements soit environ **5 millions de repas par an**.

Ces établissements ont différents modes de gestion, concédée ou directe ou télérestaurée. La gestion concédée consiste à avoir une société de restauration qui cuisine les repas, la directe consiste à avoir les employés qui cuisinent sur place, et la télérestaurée à livrer des repas cuisinés dans une autre cuisine. Les lycées et collèges publics sont quasi exclusivement en gestion directe. Les écoles maternelles et élémentaires sont approvisionnés par des prestataires et majoritairement pas télérestauration.

Selon les dires des collectivités, 68 établissements ont un contrat avec des sociétés de restauration ou traiteurs, qui se fournissent ponctuellement ou régulièrement en produits locaux, soit un peu plus de la moitié. Les sociétés de restauration qui sont le plus souvent citées sont : l'Alsacienne de restauration, Cuisine Centrale du Pays de Bitche, Dupont Restauration, Traiteur Gangloff, PoivreSel et Bout'Chou, Palais Gourmand, La Toque Dorée.

b. *Estimation des besoins de la restauration collective*

Grâce à des références sur la restauration collective, il est possible d'estimer la quantité de produits consommés par famille de produits. Ce tableau d'estimation de la consommation tient compte de l'âge des personnes restaurées et les quantités ingérées selon celui-ci.
Sur la zone PAT entière, ce sont par exemple 140 000 kg de viande environ qui sont consommés annuellement en restauration collective (crèche, écoles maternelle et primaire, collèges et lycées, et établissements de soin hors hôpitaux). Le bœuf garde tout de même une place importante au sein de cette consommation, avec presque 115 000 kg de bœuf servis par an, tandis que l'agneau atteint presque les 25 000 kg servis. Dans les légumes, ont été inclus les carottes et les pommes de terre qui atteignent presque 220 000 kg de consommés dans la restauration collective. Pour les fruits, seulement la pomme a été sélectionnée, fruit représentatif du territoire, et dont la consommation en restauration collective s'élève à presque 22 000 kg. Et enfin, en produits laitiers, les produits suivant ont été sélectionnés : yaourt nature, yaourt aux fruits, fromage blanc battu et faisselle. Le total s'élève à presque 160 000 kg de produits laitiers. L'étude n'a pas été menée sur les autres produits, ceux présentés ici étant les plus significatifs.

c. *Les initiatives en faveur de l'approvisionnement local de la restauration collective*

La restauration collective est un des leviers des collectivités pour développer un approvisionnement en produits locaux sur leur territoire. De nombreuses initiatives en faveur de l'approvisionnement en produits locaux se sont développées ces dernières années.
Il est actuellement difficile d'estimer la part des produits locaux en restauration collective. En effet, les outils de gestion ne le permettent pas toujours et les données sur la traçabilité et l'origine des produits sont parfois incomplètes.

Les conseils départementaux et le Conseil régional encouragent l'approvisionnement en produits locaux dans les collèges et lycées.
La DRAAF mène de nombreuses actions sur cette thématique et a notamment mis en place des observatoires de la restauration hors domicile.

Les Chambres d'agriculture d'Alsace et de Lorraine travaillent avec ces collectivités et avec les producteurs. Elles ont mis en place les plateformes de mise en relation ApproAlsace et Les fermiers lorrains.
Les structures de l'agriculture biologique ont également participé à la création des plateformes Solibio (qui travaille avec SAPAM pour la logistique) et Paysans bio lorrains.

Les sociétés de restauration ont développé des partenariats avec des fournisseurs et producteurs locaux. C'est le cas de la Cuisine centrale du Pays de Bitche, Alsacienne de Restauration, API Restauration ou Poivre Sel et bout'chou entre autres.

3. COMPARAISON ENTRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DU TERRITOIRE

Fichier référence : *10.Tableau de comparaison entre la production et la consommation*

Le choix de la méthode a été de se concentrer sur des produits qui sont consommés couramment dans l'alimentation quotidienne, mais également produites sur le territoire.
Les besoins de la population de la zone d'étude ont été calculés à partir des consommations actuelles moyennes par produit, par personne et par an.
En comparant les besoins de la population avec la production du territoire, il est possible de savoir s'il est potentiellement et de manière théorique en surproduction ou en sous-production.

Dans la zone PAT, beaucoup de produits sont disponibles sur le territoire et l'autonomie alimentaire pourrait être atteinte pour plusieurs familles de produits. Mais les besoins de la population ne sont pas entièrement satisfaits sur l'ensemble des produits.
Il faut noter que la consommation en pommes et en légumes sont pour les produits frais, et non transformés (jus, compotes, confiture, surgelés …).

Le tableau ci-dessous présente les résultats pour les principaux produits de consommation courante :

	Habitants	Source
Population zone PAT	429 236	INSEE (2014)

	Conso/hab/an	**Besoin zone PAT (demande)**	**Production zone PAT (offre)**	**% des besoins couverts par la production dans la zone PAT**
Lait				
Produits laitiers (équivalent l)	300	128 770 800	133 629 566	104
Fruits, légumes et céréales				
Pomme (t)	0,0125	5 365	11 221	209
Légumes (t)	0,058	24 896	11 000	44
Blé tendre (t)	0,092	39 490	166 000	420
Viande				
Viande ovine (tec)	0,0032	1 374	710,8	52
Viande bovine hors veau (tec)	0,0235	10 087	3982	39
Volailles (tec)	0,026	11 160	2 841	25
Viande porcine hors charcuterie (tec)	0,032	13 736	6 699	49
Poules pondeuses				
Œufs (nombre)	220	94 431 920	103 675 500	110

Sources : Agreste 2010, CITFL, Assises Grand Est, Syndicat national du lait de consommation
*si toute la surface de vergers était en pommes
t : tonne, tec : tonne équivalent carcasse, l : litre

Tableau n° 2 : Tableau des besoins couverts par la production dans la zone PAT

La production de **blé tendre** est largement suffisante aux besoins du territoire, avec une production représentant 420 % des besoins mais il est bien souvent exporté en Allemagne ou en Hollande (Source : Comptoir Agricole).

La quantité de **lait** produite dans la zone PAT dépasse de peu les 100 %, et donc satisfait les besoins en produits laitiers de la population de la zone PAT.

Il en est de même pour les **œufs**, dont la production dépasse légèrement les besoins de la population de la zone PAT.

Enfin, pour la **pomme**, le besoin de la zone PAT peut être rempli, mais seulement si tous les vergers de la zone PAT étaient constitués seulement de pommiers. Les données sur les vergers n'étant pas assez précises, il n'a pas été possible d'approfondir ce critère.

Pour les **légumes**, la production couvre environ 46 % des besoins en légumes frais de la population (le rendement moyen utilisé est celui de la carotte).
Cependant, il ne faut pas oublier que la part d'autoproduction de fruits et de légumes par les particuliers peut être importante sur ce territoire et que celle-ci n'est pas comptabilisée.

La zone PAT ne produit par contre pas assez de **viandes** par rapport aux besoins, quelles qu'elles soient. C'est la viande ovine qui est produite en plus grande proportion mais qui dépasse à peine les 50 % des besoins de la population. La production de volailles de chair couvre seulement 25 % des besoins de la population.

VI. LES ENJEUX ET PISTES D'ACTION IDENTIFIES

1. LES ENJEUX IDENTIFIES

a. Au niveau du territoire

Le territoire en lui-même possède des caractéristiques qui sont très hétérogènes. Ces différences influencent les activités et la répartition de la population sur le territoire.
Le territoire a vu sa population croître de 1,6 % en 5 ans. Ce qui a été tout d'abord constaté concernant le profil de la population, c'est que celle-ci est majoritairement jeune. En effet, presque 33% de la population fait partie de la catégorie 0-29 ans, même si les 45-59 ans représentent un peu plus de 23%. Les ménages ont en moyenne une taille de 2,36 personnes, ce qui signifie que les familles sont assez présentes, et vivent pour une grande partie dans des maisons. Un tiers de la population est ouvrière, mais la médiane du revenu disponible est légèrement supérieure à celle du Grand Est.
La proximité avec l'Allemagne est en même temps une force et une faiblesse. Elle représente un atout car elle comporte des outils de transformation qui peuvent être complémentaires de ceux présents en Moselle ou dans le Bas-Rhin. En revanche, les produits allemands peuvent représenter une concurrence face aux produits français car les conditions de production sont différentes.

b. Au niveau agricole

La population agricole est vieillissante, comme dans le reste du pays, et les installations ne permettent pas de maintenir cette population.
Malgré une forte diversification à l'échelle du territoire dans son ensemble, les territoires à l'échelle des EPCI sont assez fortement spécialisés.
Les productions légumières sont assez peu nombreuses et sont largement inférieures aux besoins de la population. Les productions carnées, bien que diversifiées et bien représentées, sont également inférieures aux besoins actuels de la population.
L'agriculture biologique est bien représentée, en particulier dans les élevages à l'Ouest. Elle pourrait être développée à l'Est.
La diversification des productions représente un enjeu agricole, à l'échelle du territoire dans son ensemble et à l'échelle des communautés de communes ou d'agglomération.

c. Au niveau des filières

Les industries agro-alimentaires sont présentes en nombre et dans tous les secteurs de transformation. Environ un tiers d'entre elles s'approvisionnent en produits locaux pour une partie de leur gamme. Ces démarches, encore minoritaires, méritent d'être développées.
Il existe des abattoirs dans la zone d'étude ou à proximité. Il s'agit d'un atout pour ces filières. En revanche, il y a actuellement peu d'entreprises de découpe et de transformation de viandes de boucherie.

d. Au niveau des circuits de commercialisation

Il existe de nombreuses initiatives pour l'approvisionnement local de la restauration collective. La nouvelle loi « EGALIM » devrait encourager leur développement.
Les circuits courts sont assez peu nombreux comparés à la moyenne dans le Grand Est. Des initiatives collectives pourraient être mises en place : drives fermiers, magasins de producteurs …

Il existe peu d'initiatives dans le domaine du tourisme. Des actions avec les hôtels, les gîtes et les restaurants permettraient une meilleure visibilité des produits du territoire auprès des touristes.
De nombreux signes officiels de qualité et nombreuses marques existent et cohabitent actuellement. Il est parfois difficile de s'y retrouver, pour les consommateurs aussi bien que pour certains acteurs des filières alimentaires. Les marques ont des périmètres différents : Parc, départements, anciennes régions d'Alsace et de Lorraine ou région. Elles sont multi-produits (Savourez l'Alsace – Produit du Terroir, La Lorraine, notre signature ou Mangeons Mosellan) ou mono-produits (Fruits et légumes d'Alsace, Agneau Terroir d'Alsace …).

2. LES PISTES D'ACTION PROPOSEES

De nombreuses pistes d'actions ont été proposées par les différents acteurs rencontrés en entretien ou identifiées grâce au benchmarking effectué auprès d'autres territoires engagés dans des projets alimentaires territoriaux.

a. Mettre en relation les acteurs de l'alimentation sur le territoire

Les acteurs rencontrés ont été, dans une large majorité, intéressés par la démarche initiée vers un projet alimentaire territorial.
Plusieurs acteurs ont indiqué qu'il serait intéressant de favoriser l'interconnaissance et la mise en relation des différents acteurs du territoire autour de l'alimentation. Ces rencontres permettraient de développer des actions et des relations commerciales.

b. Communiquer sur l'agriculture et les produits du territoire

Tous les acteurs rencontrés ont insisté sur l'importance de sensibiliser et de communiquer sur l'agriculture et les produits et ce auprès de **tous les publics** (enfants, consommateurs, grand public, enseignants, artisans, restaurateurs, distributeurs …). Ces actions peuvent prendre différentes formes : marchés festifs, portes ouvertes, actions dans les établissements scolaires, semaine dédiée, création de supports de communication ou d'un site internet référençant l'offre, cahiers de recettes avec des produits locaux et de saison …

Plusieurs acteurs ont cité comme action possible la création d'une **marque territoriale** pour identifier les produits du territoire dans les différents circuits de distribution. Cette proposition fait débat car d'autres acteurs ont souligné qu'il était déjà difficile de s'y retrouver parmi les nombreux signes de qualité et marques existants. Certains acteurs ont souligné qu'une marque devait apporter une réelle valeur ajoutée, aussi bien au producteur qu'au consommateur, et que pour cela il était nécessaire d'établir un cahier des charges contrôlé et clair.
Plusieurs personnes ont proposé de renforcer la communication sur l'origine des produits sur les emballages existants et dans les points de vente.

c. Accompagner le développement des circuits courts et des filières de proximité

Plusieurs acteurs rencontrés ont indiqué leur intérêt à participer à la création d'**initiatives collectives** de commercialisation telles que des magasins de producteurs, des corners dédiés aux produits locaux dans les commerces ou un site internet de vente en ligne avec points de retrait ou livraison à domicile.

Comme évoqué précédemment, les initiatives avec les acteurs de l'**hôtellerie** et de la **restauration** sont peu développées sur le territoire. Hors, ces secteurs représentent un potentiel intéressant en termes de débouchés et de promotion. Plusieurs actions ont été proposées : opérations

« réfrigérateurs pleins » avec des paniers garnis dans les gîtes, petits déjeuners du terroir, semaines dédiées dans les restaurants, espace de promotion dans les offices de tourisme …

Plusieurs **entreprises agroalimentaires** ont indiqué vouloir développer la part de produits locaux dans leur gamme. Il serait intéressant de les accompagner en identifiant leurs besoins et en travaillant sur la structuration de l'offre pour pouvoir y répondre.

Pour la filière **viande**, l'ensemble des acteurs de la production et de la transformation ont mis en évidence la nécessité de valoriser l'ensemble des carcasses, morceaux nobles et bas morceaux. Il faudrait réfléchir à des complémentarités entre circuits, par exemple entre restauration collective et restauration commerciale.

d. Développer les partenariats avec les collectivités territoriales

Les collectivités disposent de nombreux leviers pour favoriser la production et la consommation de produits locaux sur leurs territoires :

- Approvisionnement de la **restauration collective** : que les restaurants soient en gestion directe ou concédée, les collectivités peuvent travailler à augmenter la part de produits locaux dans les appels d'offre et à sensibiliser les gestionnaires, chefs de restaurants et les convives
- **Communication** : les collectivités peuvent utiliser leurs différents supports de communication pour sensibiliser et promouvoir les produits locaux, elles peuvent organiser ou soutenir des opérations de communication sur leurs territoires
- Occupation du **domaine public** : les collectivités peuvent autoriser des ventes ou la tenue de manifestations sur le domaine public, faciliter l'accès aux points de vente ou mettre en place une signalétique

VII. LISTE DES FIGURES ET ANNEXES

LISTE DES FIGURES :

- Carte n°1 : Zone PAT
- Carte n° 2 : Carte du relief
- Carte n°3 : Carte de la végétation
- Graphique n°1 : Catégories socio-professionnelles
- Carte n°4 : Densité de population
- Carte n°5 : Revenus médians
- Carte n°6 : Actifs agricoles
- Cartes n°7 et 8 : Exploitations agricoles totales et moyennes et grandes
- Carte n°9 : Installations aidées entre 2014 et 2017
- Carte n°10 : Part de la surface agricole utilisée
- Carte n°11 : Part des grandes catégories de cultures
- Cartes n°12 et 13 : Répartition des surfaces de fruits et légumes
- Carte n°14 : Production de moutarde
- Carte n° 15 : Répartition des cheptels totaux
- Carte n°16 : Répartition des bovins
- Carte n°17 : Répartition des cheptels de volailles
- Carte n°18 : Proportion de producteurs en AB
- Carte n°19 : Proportion de surface agricole utilisée en AB
- Carte n°20 : Proportion d'exploitations en circuits courts
- Tableau n° 1 : Produits vendus en circuits courts
- Carte n°21 : Nombre de salariés de l'agro-alimentaire
- Carte n°22 : Dépenses alimentaires par ménage
- Tableau n° 2 : Tableau des besoins couverts par la production dans la zone PAT

LISTE DES ANNEXES

1. SCHEMAS DE FILIERES
2. FICHES DE SYNTHESE PAR EPCI
3. FICHES DU RECENSEMENT AGRICOLE PAR EPCI
4. FICHES DE LA POPULATION PAR EPCI
5. DONNEES SUR LES FRUITS ET LEGUMES
6. RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS EN CIRCUITS COURTS
7. RECENSEMENT DES IAA
8. RECENSEMENT DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION COLLECTIVE
9. TABLEAU D'ESTIMATION DES BESOINS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE
10. TABLEAU DE COMPARAISON ENTRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION
11. LISTE DES ACTEURS RENCONTRES
12. TABLEAU DE SYNTHESE DES ENTRETIENS
13. CARTOGRAPHIE
14. DIAPORAMA DE PRESENTATION –REUNION 12 OCTOBRE 2018

DIAGNOSTIC AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Synthèse de l'étude

Le territoire du Projet alimentaire territorial des Vosges du Nord est un territoire vaste et différencié entre l'Ouest et l'Est, entre le Plateau Lorrain, le massif Vosgien et la Plaine du Rhin. Ces caractéristiques géographiques variées influencent la répartition de la population et des activités sur le territoire dont l'agriculture.

A l'échelle du territoire de projet, l'agriculture est diversifiée et toutes les productions sont représentées, aussi bien animales que végétales. En revanche, à l'échelle des communautés de communes et des communautés d'agglomérations, les productions sont assez spécialisées. A l'Ouest, l'élevage et les prairies sont fortement présents. A l'Est, les céréales dominent et les productions maraîchères sont présentes. Plusieurs cultures spéciales et emblématiques sont produites sur le territoire : asperges, moutarde, raifort, tabac, houblon et vignes. Plusieurs filières connaissent une belle dynamique.
L'agriculture biologique est assez développée, surtout à l'Ouest. La vente directe et les circuits courts sont peu développés et les initiatives collectives sont rares sur le territoire.

Les entreprises agroalimentaires sont bien implantées sur le territoire, surtout à l'Est. Plus d'un tiers d'entre elles utilisent, pour partie, des produits locaux.

En comparant la consommation actuelle de la population avec la production du territoire, l'autonomie alimentaire potentielle a été approchée. La production agricole ne permet pas de couvrir les besoins de la population pour les légumes et les viandes.

Ce diagnostic constitue une première étape du projet alimentaire territorial. Il permet de dégager des enjeux et d'identifier des pistes d'actions pour rapprocher production et consommation sur le territoire.

Pour toute information complémentaire, Aude FORGET se tient à votre disposition au 03 88 19 55 95 ou aude.forget@alsace.chambagri.fr